

AUJOURD'HUI



Attention, Garou est de retour!

Il a cassé la baraque longtemps avant Jean Leloup, a eu des enfants bien avant Michel Rivard et a chanté la poésie longtemps avant Richard Desjardins. Après 25 ans de carrière, Robert Charlebois est pourtant beaucoup moins adulé au Québec qu'en France. Nathalie Petrowski a profité du lancement de son nouvel album, *Immensément*, pour tenter de percer ce mystère. **Page C-1**



Fragile et grande Anne Hébert

Anne Hébert vient de publier un roman, *L'enfant chargé de songes*, une troublante incursion dans le domaine de l'enfance. Lise Gauvin l'a rencontrée dans son appartement parisien. **Page D-1.**



Steinberg

L'offre de Métro-Richelieu et Provigo pour l'achat de Steinberg totalise 275 millions \$, a révélé hier le président de Provigo Inc., Bertin Nadeau (ci-dessus). Le cahier économique du DEVOIR fait le point sur cette transaction. Robert Dutrisac interroge Michel Gaucher. **Page B-1**

Le nouveau MAC

LE DEVOIR consacre un supplément spécial au nouveau Musée d'art contemporain. **Cahier E**

Les 25 ans des cégeps

À l'aube de la commission parlementaire sur l'avenir des cégeps, LE DEVOIR fait le point dans un cahier spécial. **Cahier F**

THAÏLANDE

Le général Suchinda démissionne

La coalition au pouvoir désavoue le premier ministre

d'après Reuter et AFP

BANGKOK — Le premier ministre thaïlandais Suchinda Kraprayoon a démissionné, ont déclaré à Bangkok des sources sûres.

Aucune confirmation officielle n'était immédiatement disponible.

Selon les sources, le général Suchinda, cause de manifestations massives depuis sa prise de fonction au début du mois d'avril dernier, a eu une audience avec le roi de Thaïlande, Bhumibol Adulyadej, hier soir, a-t-on précisé de mêmes sources.

Suchinda, un ancien responsable des forces armées considéré par l'opposition pratiquement comme un dictateur militaire, serait sur le point de quitter le pays, selon les sources. Ces sources n'ont pas indiqué où il est susceptible de se rendre.

La coalition au pouvoir à Bangkok, à l'origine de cette démission, a désavoué le premier ministre thaïlandais en se prononçant hier pour des

changements constitutionnels qui devaient le contraindre à la démission.

« Les cinq partis de la coalition ont décidé à l'unanimité d'amender la Constitution », a dit Montree Pongpanit, du Parti de l'action sociale, lors d'une conférence de presse commune.

La nomination de Suchinda Kraprayoon par cette même coalition proche des militaires, à la suite des élections de mars auxquelles il n'a pas participé, a provoqué les troubles les plus sanglants depuis 20 ans en Thaïlande.

L'armée a tué des dizaines de personnes et fait des centaines de blessés au début de la semaine en ouvrant le feu sur des manifestants qui réclamaient le départ de Suchinda. Des dirigeants du mouvement démocratique ont menacé de descendre de nouveau dans la rue s'il ne démissionne pas immédiatement.

Voir page A-4 : Le général

Des rejets hautement cancérigènes dans le ciel de Montréal

Un ingénieur de la Ville évalue les biogaz du Centre de tri et d'enfouissement des déchets

Louis-Gilles Francoeur

EXCLUSIF

LES REJETS à l'air libre et la combustion des biogaz dans une soixantaine de petites torchères temporaires dans l'ancienne carrière Miron dispersent dans le quartier voisin au moins cinq gaz hautement cancérigènes dans une proportion jugée « importante » par le Service d'assainissement de la Communauté urbaine de Montréal.

C'est ce que révèle une évaluation de ce service, obtenue par LE DEVOIR, qui a été faite le 13 avril dernier par M. Yves Bourassa, un ingénieur de l'organisme métropolitain chargé du contrôle des émissions atmosphériques.

Selon ce rapport, les biogaz générés par la décomposition des déchets enfouis au Centre de tri et d'enfouissement (CTED) de la Ville de Montréal provoquent actuellement des émissions atmosphériques « très importantes » de produits toxiques

de la famille des organo-chlorés, comme le chlorure de vinyle, le benzène, le chlorure de méthylène, le méthyl chlorophorme, du toluène et du xylène, des molécules toutes reconnues pour leurs propriétés cancérigènes.

Mais il y a pire car, de peur que ces biogaz ne continuent de s'infiltrer sous les maisons du quartier voisin du troisième site d'enfouissement en importance en Amérique, Montréal a installé tout un réseau souterrain de captage des biogaz que l'on entend éventuellement récupérer au complet pour actionner des turbines électriques.

En attendant, pour éviter que ces gaz ne continuent de filer sous les maisons et dans les égouts, on les laisse sortir par des cheminées dont la tête est allumée, ce qui en fait des torchères brûlant en permanence.

Voir page A-4 : Des rejets

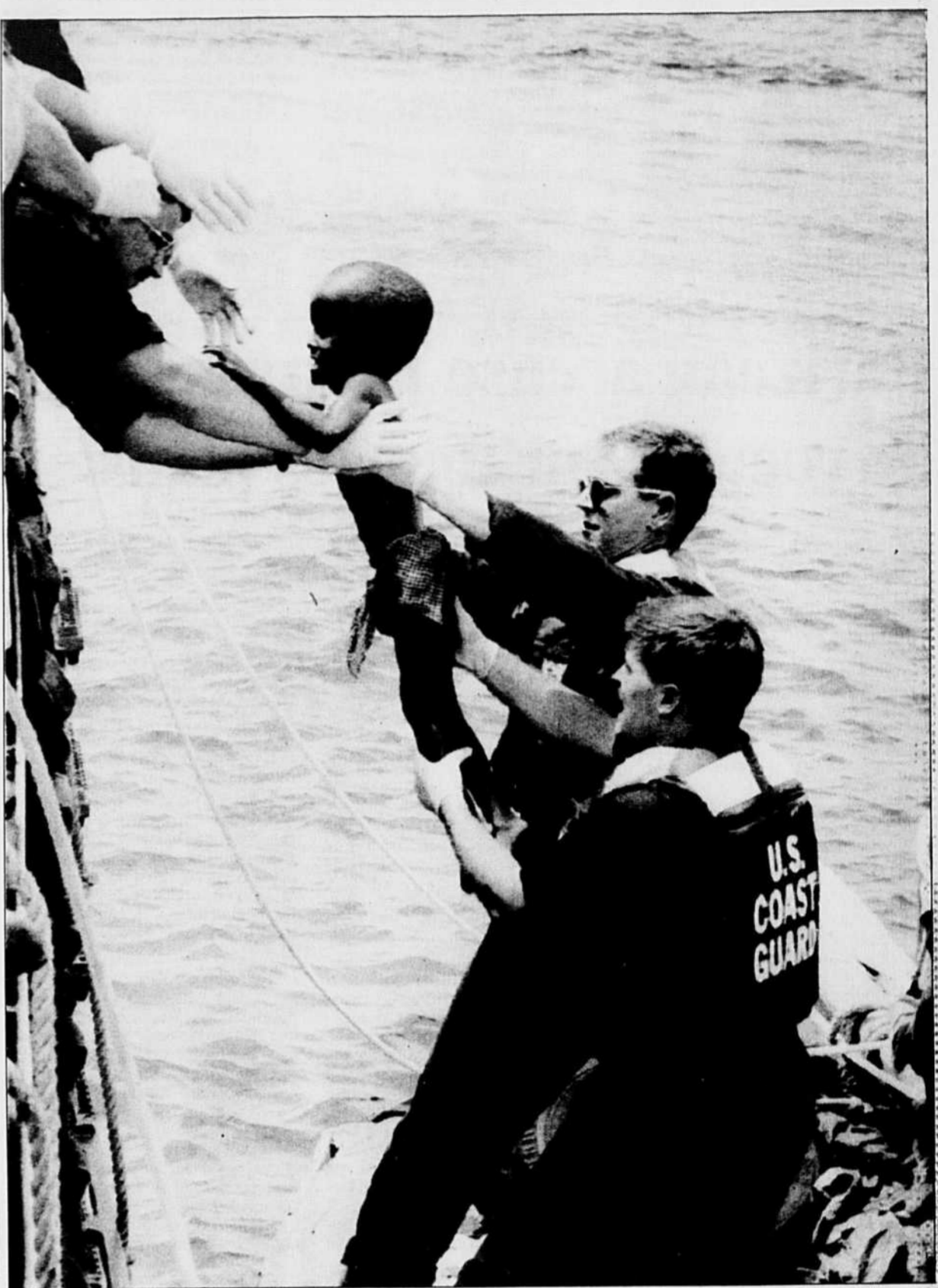


PHOTO AP

L'espoir à portée de main

La Garde côtière américaine hisse à bord de son bateau l'*Escanaba* des réfugiés haïtiens qui ont fui leur île, la semaine dernière, à bord d'une embarcation de fortune. Les infortunés réfugiés furent cueillis dans les eaux internationales longeant Haïti. La base navale de Guantanamo située sur l'île de Cuba a fait savoir qu'elle n'acceptait plus aucun réfugié haïtien car ses camps débordent.

Les Jeunes libéraux s'impatientent

« Notre objectif n'est pas le maintien du Québec dans la fédération canadienne », dit Mario Dumont

Pierre O'Neill

CONSTANT que les toutes dernières négociations constitutionnelles n'ont pas permis de faire avancer substantiellement le dossier, Mario Dumont doute qu'il reste suffisamment de temps pour la conclusion d'une entente entre le Canada anglais et le Québec. « Il y a urgence. Il va falloir que l'on progresse rapidement. Sinon, il y aura référendum sur la souveraineté l'automne prochain ».

C'est dans cette optique que le président de la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec confiait hier au DEVOIR que l'organisation qu'il

dirige entend ressusciter et rajourner, en fin de semaine à ses assises d'Asbestos, le concept constitutionnel de « la pleine autonomie politique du Québec ».

Et de toute manière, reconnaît Mario Dumont, « l'objectif des Jeunes libéraux n'est pas le maintien du Québec au sein de la fédération canadienne. Tout comme le rapport Alaire n'avait pas pour objectif de sauver le Canada à tout prix. Notre objectif, c'est avant tout l'affirmation du Québec ».

Cela dit, les Jeunes libéraux veulent bien accorder à la négociation toutes ses chances de réussir. « Contrairement au Parti québécois, il n'y a pas chez nous cette attitude dog-

matique de refuser toute entente. Notre préoccupation, c'est de régler la question. C'est ce que veut la majorité des Québécois. Mais pour les Jeunes libéraux, régler la question, c'est en même temps penser à l'avenir. Accepter n'importe laquelle entente mi-chair, mi-poison, remplie de trous, pour recommencer dans deux ou trois ans, ça ne nous intéresse pas ».

Les négociations qui ont eu lieu cette semaine à Montréal entre les ministres provinciaux des Affaires constitutionnelles et le ministre fédéral Joe Clark n'ont fait qu'accroître le scepticisme de Mario Du-

Voir page A-4 : Jeunes libéraux

La tentation référendaire divise le cabinet Mulroney

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LA MINUTE de vérité approche dans le dossier de l'unité canadienne et les stratégies fédérales, du premier ministre en descendant, sont profondément divisés sur la suite à donner à leur opération constitutionnelle.

Le 1er juin, les négociations amorcées cet hiver avec les provinces et les chefs autochtones seront terminées. Et, la même journée, le gouvernement voudrait entamer la der-

nière tranche de travaux parlementaires avant l'ajournement estival en adoptant son projet de loi référendaire.

Mais, alors que publiquement, Ottawa veut donner l'image d'un gouvernement où tout le monde à l'épaule à la même roue, à l'interne, un intense débat qui met en cause les principales figures de proue du gouvernement n'a pas encore permis de fixer un scénario à privilégier au-delà de la semaine prochaine.

Ces jours-ci, Ottawa mène ainsi deux scénarios de front. Celui d'une

entente constitutionnelles négociée avec les provinces et acceptable au Québec et celui d'une intervention directe auprès de la population par le biais d'un référendum pan-canadien.

Officiellement, le gouvernement privilégie le premier et ne songe au plan référendaire que comme ultime solution de rechange.

Mais au sein du gouvernement, ces deux thèses sont devenues des écoles de pensée qui se font carrément concurrence. Leurs partisans respectifs sont convaincus que leurs vis-à-vis font fausse route et se gé-

nent de moins en moins pour le dire. Chacune des deux options a désormais un champion au plus haut niveau.

Brian Mulroney lui-même est ainsi devenu celui que tiraille le plus la tentation référendaire. Depuis un mois, le premier ministre a paru publiquement de plus en plus séduit par l'idée de faire campagne directement auprès des Canadiens sur un plan constitutionnel. Une impression qui est encore plus nette en privé, indiquent les ministres et les conseillers.

Voir page A-4 : La tentation



Joe Clark n'est pas chaud à l'idée d'un référendum national.



ANNE HÉBERT

L'Enfant chargé de songes

162 pages • 19,95 \$

ANNE HÉBERT

L'ENFANT CHARGÉ DE SONGES



ROMAN SEUIL

« La réussite est telle que Mme Hébert devra sans doute se résigner à lire ou à entendre dire que *L'Enfant chargé de songes* est un chef-d'œuvre. »

Réginald Martel, La Presse

Éditions du Seuil

Le noeud gordien du Sénat est loin d'être dénoué

Lia Lévesque

de la Presse Canadienne

LA SÉANCE de négociation constitutionnelle de Montréal aura permis de réaliser quelques progrès, mais les dossiers déterminants comme le Sénat et la formule d'amendement restent toujours sur la planche à dessin pour le dernier sprint à Toronto, la semaine prochaine. L'écart persiste toutefois entre partisans du Sénat égal, élu efficace, dit Triple-E et ceux du Sénat dit équitable.

Les négociateurs ont discuté pendant trois jours à Montréal, toujours en l'absence du Québec. Les consensus dégagés seront référés aux premiers ministres, lorsque le présent processus sera achevé, à la fin mai.

À Montréal, les négociateurs ont marqué quelques points sur le par-

tage des pouvoirs, jeudi. Essentiellement, il s'agit de limiter le pouvoir de dépenser du fédéral dans six juridictions exclusives des provinces : tourisme, forêts, mines, loisir, logement et affaires municipales.

Ottawa s'est aussi dit prêt à céder les champs de la formation et de la culture, mais en conservant de larges pans : Radio-Canada, l'Office national du film et tout ce qui a trait à l'identité canadienne.

Cet accord de principe sur le partage des pouvoirs a été présenté par le ministre Benoît Bouchard comme un déblocage majeur susceptible de réjouir le Québec.

Toutefois, il est difficile de taire les désaccords fondamentaux qui persistent sur le Sénat et la formule d'amendement.

Il devient de plus en plus évident

qu'il sera extrêmement difficile de régler ces questions sans la présence du Québec. Mais, pour le ministre Bouchard, « nous n'avons pas le choix; nous devons essayer de régler tout ça. C'est une question de volonté politique, une question de sens du Canada. Il y a des compromis à faire. »

Cinq provinces — l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve — ont constitué un sous-comité définissant leur vision d'un Sénat élu, égal et efficace.

Dans ce Sénat, huit sièges seraient réservés à chaque province et aux nations autochtones, deux aux Territoires. Les provinces auraient un veto absolu sur les forêts, l'agriculture, les pêcheries et les ressources naturelles. Ce Sénat disposerait d'un droit de veto suspensif de 180 jours

sur les projets de loi. S'il y a impasse après ce délai, les deux Chambres passeraient au vote.

L'Ontario et le Québec, les deux provinces les plus peuplées, ne prient guère d'avoir le même nombre de sièges que l'Île-du-Prince-Édouard dans un éventuel Sénat réformé. Encore hier, le premier ministre de l'Ontario Bob Rae soulignait que sa province représente environ 40% de la population du Canada.

Le premier ministre Rae ne veut pas pour autant du *statu quo* au Sénat. « Nous voulons un Sénat réformé, pas le *statu quo*. »

Quant au Québec, le ministre Bouchard affirmait que « M. Bourassa n'a jamais été très clair sur cette question » du Sénat.

« Je m'attends à une certaine flexibilité du Québec sur cette ques-

tion », a laissé échapper le ministre fédéral de la Santé. M. Bouchard soutient avoir senti que le Québec demeurerait irréductible sur le partage des pouvoirs, « mais sur le Sénat, je n'ai pas senti la même inflexibilité ».

Optimiste, M. Bouchard se dit « confiant que s'il ne nous reste que ça à régler, on sera capable de trouver des réponses ».

Le ministre responsable du dossier constitutionnel dans le gouvernement conservateur, M. Joe Clark, disait espérer qu'aucune province « ne mette à risque » (sic) les consensus réalisés jusqu'ici, à cause d'une dissension sur la question du Sénat.

« Il y aura un accord sur égal ou sur équitable. Quelqu'un doit faire des accommodements », lançait le ministre Clark.

De son côté, M. James D. Hors-

man, de l'Alberta, avertissait hier que cette réforme du Sénat sera « un point critique de la ronde Canada; vous pouvez en être sûr ». La séance finale de Toronto sera donc « cruciale ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick, M. Edmond Blanchard, indiquait que sa province « favorise un Sénat équitable » mais est prête à se montrer « flexible là-dessus ». « Cela dépend comment on définit l'égalité ». Certains ont déjà soumis un compromis, une formule d'égalité par région du Canada plutôt que par province. Le ministre Blanchard reste « confiant qu'on peut résoudre ce problème ».

La séance finale reprend mardi à Toronto avec ce noeud gordien à trancher.

Parizeau accuse Bourassa de reculer sur tous les plans

Catherine Leconte

LE PREMIER ministre Bourassa « recule sur tous les plans » dans les négociations constitutionnelles auxquelles son gouvernement participe en fait, quoiqu'il en dise officiellement, et qui se bornent désormais à « l'élaboration pénible du *statu quo* ».

Telle est en tout cas l'analyse qu'en faisait hier en conférence de presse le président du Parti québécois, Jacques Parizeau.

« Convaincu que « il n'y aura pas de réforme en profondeur du fédéralisme canadien » à l'issue de ce processus, mais tout au plus du « rafistolage sur les bords » (« tinkering at the margins », a-t-il dit en anglais), le chef de l'opposition officielle a invité les Québécoises et Québécois à participer à la manifestation qu'organise demain à Montréal le Mouvement Québec. Manifestation qu'il a décrite comme « quelque chose de préparatoire » aux célébrations de la Fête nationale, le 24 juin, qui constituera « une autre étape ».

« Nous allons dimanche descendre dans la rue pacifiquement pour dire au gouvernement de Québec: nous ne mangeons pas du pain que vous nous préparez, a dit M. Parizeau. Il est temps de tirer l'échelle, il est temps de vous en tenir à votre engagement de tenir un référendum sur la souveraineté, au plus tard le 26

octobre prochain. Ça devient presque une question de dignité. »

Le chef du PQ a cependant refusé de s'aventurer à chiffrer le nombre minimal de participants qui lui permettrait de qualifier cette manifestation de succès, se contentant de dire: « Je lance un appel, j'espère qu'il y en aura le plus possible. »

Pour preuve que « le gouvernement Bourassa négocie », M. Parizeau a cité les déclarations, cette semaine, du premier ministre ontarien Bob Rae qui a « protesté contre le fait qu'à l'égard de l'élection du Sénat, l'accord du Québec avait été sollicité par téléphone pour s'assurer de l'appui de 7 provinces et de 50% de la population. Si on en est rendu là, a poursuivi M. Parizeau, cela veut dire qu'au fond, à la pièce, on est en train de regrouper des blocs de sept provinces sur certaines choses. »

Hier encore, c'était le vice-premier ministre albertain Jim Horsman qui affirmait que ni M. Bourassa, ni son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Rémillard n'ont jamais dit non à un Sénat égal. « Ô surprise! a ironisé M. Parizeau. J'avais cru au contraire que M. Bourassa, lors de son voyage dans l'Ouest, avait dit non à un Sénat égal. » Réduit aux conjectures sur les raisons de cet apparent revirement, le chef du PQ en déduit que « à l'heure actuelle, la réforme constitutionnelle se prépare grâce aux bons

offices de Bell Canada. Il doit y avoir un des ces trafics téléphoniques, ces jours-ci! »

Plus sérieusement, M. Parizeau tire de l'évolution récente du dossier constitutionnel « l'impression qu'obnubilé par la recherche d'une entente à tout prix, M. Bourassa est en train d'abandonner ses propres exigences, celles de son parti, celles de la loi 150 et les engagements solennels qu'il avait pris le 23 juin 1990 à la mort du Lac Meech. »

Sur la clause notamment de la société distincte, « qui a fait rêver beaucoup de Québécois », le chef du PQ estime que M. Bourassa « s'apprête à reconnaître sa formulation telle qu'elle apparaît dans le rapport Beaudoin-Dobbie, dont il disait lui-même le 3 mars qu'elle était inacceptable. »

Quant au « prétendu déblocage » sur le problème du partage des compétences, intervenu cette semaine lors des discussions constitutionnelles tenues à Montréal, M. Parizeau voit seulement « à toutes fins pratiques, un « non » au rapport Allaire ». Car, explique-t-il, il s'agit simplement de consacrer, et dans certains cas seulement, la compétence exclusive du Québec et des provinces dans certains domaines qui leur sont reconnus depuis 1867... On fête cette année le 125^e anniversaire de ces compétences exclusives! »

MacLean Hunter opte pour un fédéralisme renouvelé

Guy Tallefer

TOUT en promettant de rapporter avec impartialité les secousses du débat constitutionnel canadien, l'empire médiatique MacLean Hunter tranche, dans son rapport annuel 1991, en faveur d'un « fédéralisme renouvelé », fondé sur la reconnaissance du « caractère culturel distinct du Québec ».

Une prise de position qui a immédiatement envoyé des ondes de choc dans les bureaux de direction des revues *Châtelaine* et *L'Actualité*, toutes deux propriétés de MacLean Hunter, géant canadien des communications dont les ramifications s'étendent aux États-Unis et à l'Europe.

Dans le débat national, écrit-on en toute première page du rapport dans un texte non signé, intitulé « Le Défi du Canada », « nous prenons le rôle des médias au sérieux et nous nous efforçons de présenter les options auxquelles font face les Canadiens d'une manière impartiale ».

Cela dit, le conseil d'administration de MacLean Hunter estime avoir la « responsabilité sociale » de défendre « le point de vue selon lequel un fédéralisme renouvelé, dans le respect des droits et aspirations de tous les Canadiens, est la meilleure option pour nous tous ».

L'un sans l'autre, prévient l'entreprise torontoise, le Québec et le Canada sont promis à l'appauvrisse-

ment économique et à une chute à long terme du niveau de leurs citoyens.

Il est toujours possible, ajoute-t-on dans le rapport, « d'établir des modèles afin de montrer que le Québec est économiquement viable sans le Canada et que le reste du pays l'est autant sans le Québec. Cependant, nous croyons que toutes les régions du pays, y compris le Québec, s'appauvriront si elles ne créent pas une union constitutionnelle et économique dans laquelle toutes les régions pourront prospérer. »

« Les coûts initiaux d'une séparation, comme ceux des actions en divorce qui sont souvent pénibles, seraient suivis d'une diminution à long terme du niveau de vie et de la culture dont jouissent les Canadiens. »

La direction de MacLean Hunter presse les Canadiens de trouver rapidement une solution à leurs différends constitutionnels. Mais de solution, avertit-elle, il n'y en aura que si « nous reconnaissons le caractère culturel distinct du Québec et lui permettons de s'épanouir ».

Contactés en fin d'après-midi par LE DEVOIR, la rédactrice en chef de *Châtelaine*, M. Micheline Lachance, et le rédacteur en chef de *L'Actualité*, M. Jean Paré, ont l'un et l'autre soutenu que la prise de position de leur employeur ne constituait pas une menace à leur liberté d'expression éditoriale et journalistique. Lapidaire, Mme Lachance, qui oc-

cupe ses fonctions depuis moins de trois ans, a estimé qu'à titre d'employée de Maclean Hunter au Québec, elle n'avait pas à se prononcer sur la position du conseil d'administration. Une position dont Mme Lachance, qui ne cache pas dans ses textes son penchant souverainiste, est tout à fait prête à s'accommoder.

« Je signe un éditorial toutes les semaines et j'ai toujours joui de la plus grande liberté, a affirmé Mme Lachance. Jusqu'à preuve du contraire. »

Plus caustique, M. Paré semblait surtout tenir à minimiser l'impact au Québec de l'intervention de la société-mère dans le débat constitutionnel. « Ce ne sont pas des déclarations extrémistes », a tempéré M. Paré qui, à titre de président de *Magazines Hunter Québec*, a pris connaissance du contenu éditorial du rapport annuel avant qu'il ne soit publié.

« En dehors du fait que je suis entièrement libre d'écrire ce que je veux, ce n'est pas une position qui me rend inconfortable. »

Il rappelle que pendant le référendum de 1980, *L'Actualité* fut, de toutes les publications québécoises à grand tirage, « la seule à ne pas prendre position en faveur du « non ». Le conseil d'administration de Maclean Hunter, a dit M. Paré, « ne pense pas pour ses journalistes. Ils ne l'accepteraient pas ».



**Montréal sourit aux touristes.
Dites-leur Bonjour!**



Gouvernement du Québec
Ministère
du Tourisme

Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal

Louise Harel dénonce l'échec de la relance économique de Montréal

Frédéric Tremblay
de la Presse canadienne

QUÉBEC — La députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel, réclame des mesures d'urgence pour relancer l'emploi sur l'île de Montréal.

Au cours d'une interpellation hier à l'Assemblée nationale, elle a déploré que le plan stratégique annoncé par le ministre Daniel Johnson, en décembre de la région, pour remettre l'économie de Montréal sur les rails ne prévoit rien dans l'immédiat pour venir en aide aux quelque 190 000 personnes sans emploi de l'île de Montréal.

« Nous déplorons vivement la passivité dans laquelle se sont réfugiés

le ministre responsable et son comité et cette vision à long terme contenue dans un plan stratégique qui permet au ministre d'éviter d'adopter maintenant les mesures de redressement qui s'imposent et qui sont unanimement demandées par tous les intervenants de l'île de Montréal », a soutenu la députée de Hochelaga-Maisonneuve, responsable pour l'opposition de la région de Montréal.

« Ce que j'ai présenté avec mes collègues est appuyé sur un diagnostic réaliste, sans complaisance, tout en étant dénué du misérabilisme qui continue de caractériser les interventions de la députée », a répliqué le ministre Johnson, à qui incombe au sein du gouvernement le dossier de

la région montréalaise.

Le ministre considère que le plan de relance de Montréal prévoit des mesures de tout ordre, dont un certain nombre sont dirigées vers les travailleurs sans emplois.

Il croit cependant que le véritable problème réside dans la vétusté de la base industrielle de Montréal, qu'il est nécessaire de moderniser pour solutionner à long terme les problèmes économiques qui assaillent la métropole.

Profitant de cette interpellation, le ministre Johnson a rendu publics trois « nouveaux » programmes, dont un destiné à l'intégration des chômeurs sur le marché du travail.

Le ministre Johnson a dû cependant admettre que ce dernier pro-

gramme n'en était pas à sa première annonce officielle, après que la députée Harel eut fait remarquer qu'il s'agissait, selon elle, d'une quatrième annonce.

« On peut bien dire qu'on l'a réannoncé. Oui d'accord, on l'a réannoncé plus qu'une fois parce que, entre autres, il faut au moins que les gens sachent que ça existe », a dû expliquer Daniel Johnson.

Le programme prévoit une somme d'un million de dollars en 1992-93 pour « apporter une aide technique à des organismes et à des activités sont reliées à l'aide et à l'insertion en emploi ».

Les deux autres programmes rendus publics par le ministre Johnson ont trait au développement des res-

sources humaines au sein des PME et au reclassement des travailleurs en cas de licenciement collectif.

En 1992-93, Québec consacra près de 7 millions \$ à ces deux programmes.

Le reste de l'intervention de la députée Harel a par ailleurs porté sur les critiques déjà formulées par le Parti québécois sur le plan stratégique du ministre Johnson.

Le PQ estime notamment que le plan de relance favorisera un étalement industriel hors de l'île de Montréal, laissant ainsi en reste le cœur de la métropole.

Le plan stratégique de relance de la région de Montréal prévoit des investissements de 500 millions \$ sur cinq ans.



Louise Harel

Le nouveau conseil d'administration d'Oxfam est confiant de pouvoir redorer son blason

Clément Trudel

LE NOUVEAU conseil d'administration d'Oxfam-Québec avec à sa tête Jean-Pierre Charbonneau est persuadé de pouvoir regagner la confiance des donateurs pour relancer cet organisme humanitaire. Le nouveau président s'est engagé à une transparence sans équivoque.

Oxfam-Québec est ébranlé par les révélations d'un rapport de vérification commandé par l'ACDI et rendu public hier. On y dénonce le manque de transparence des anciens administrateurs, plus particulièrement du président Jean O'Keefe (il a quitté son poste en octobre 1991) et du directeur général Gaston Truchon. Plusieurs manifestations de ces lacunes dans le contrôle de gestion avaient déjà fait l'objet de reportages, notamment dans *La Presse*. En cinq ans, Oxfam-Québec a vu fondre un surplus de plus de 1 million; il se retrouve fin octobre avec un déficit de 28 000 \$. Les comptables disent douter de la « capacité de poursuivre l'exploitation dans les années à venir ».

Jeudi soir s'est tenue l'assemblée annuelle d'Oxfam-Québec qui s'est terminée à une heure de la nuit. On y a élu un conseil d'administration tout neuf de 15 membres, présidé par le journaliste-animateur Jean-Pierre Charbonneau. L'organisme de coopération a choisi de diffuser l'intégralité du rapport de vérification d'Ernst et Young, lequel se livre à un survol dévastateur de cinq années où, souvent par le biais de « fondations » reliées à Oxfam-Québec, M. O'Keefe et Truchon ont réalisé plusieurs missions dont les frais, exagérés ou non fondés selon ce rapport, ont été facturés à Oxfam-Québec ou à la Fondation Oxford (organisme affilié qui n'a pas produit de rapport financier). D'autres personnes sont aussi impliquées dans cette séquelle d'abus : François Mizoguchi n'a toujours pas remboursé les 9000 \$ que vaut son ordinateur personnel, acquis alors qu'il était membre du conseil. La plupart des procès-verbaux des activités d'Oxfam-Québec (1986-1991), ont été rédigés en février 1992.

O'Keefe facturait chaque mois 8000 \$ et plus à Oxfam-Québec pour services rendus par sa propre firme de consultants. Son amie, puis épouse, Michèle Serre a aussi touché 24 000 \$ pour conseiller Oxfam, ce qui prend l'apparence d'un conflit d'intérêts. L'un des slogans de l'organisme est de lutter « pour bâtir un monde plus juste ». Selon le communiqué émis hier, il devrait y avoir un « nouveau départ ». Il s'agit vraisemblablement d'une tentative d'envie pour sauver du naufrage une institution dont plusieurs administrateurs ont trahi la confiance du public.

Le conseil se réunit lundi soir; il doit donner une conférence de presse le 27 mai, pour préciser les paramètres du redressement qui s'impose. Il y a déjà eu remboursement de certaines sommes par

O'Keefe et Truchon, mais, les comptables jugent « fortement sous-estimé » le montant de 49 000 \$ qu'Oxfam-Québec entend récupérer de Jean O'Keefe.

Le nouveau président du conseil d'Oxfam-Québec, Jean-Pierre Charbonneau, est un ancien journaliste du DEVOIR qui a été député, puis ministre dans le gouvernement de René Lévesque et qui a servi deux ans comme coopérant au Rwanda avant de reprendre du service dans une station radiophonique montréalaise.

Jean-Pierre Charbonneau a dit avoir accepté de relever le défi de la relance d'Oxfam-Québec pour permettre aux quelque 50 projets en cours en Afrique francophone, en Asie, en Amérique latine et aux Antilles d'être menés à terme. Oxfam-Québec s'est engagé à déboursier environ 3,7 millions \$ dans des projets d'alphabetisation, d'hygiène, d'agriculture et de commerce. L'organisme doit encore verser selon ses engagements 789 000 \$, a révélé hier soir M. Charbonneau.

Le nouveau président s'est dit assuré que le nouveau conseil d'administration, Oxfam-Québec saura retrouver la confiance de la population. « Nous avons déjà reçu un don de 10 000 \$, c'est un bon signe », a dit Jean-Pierre Charbonneau. Parmi les 14 autres élus au conseil,

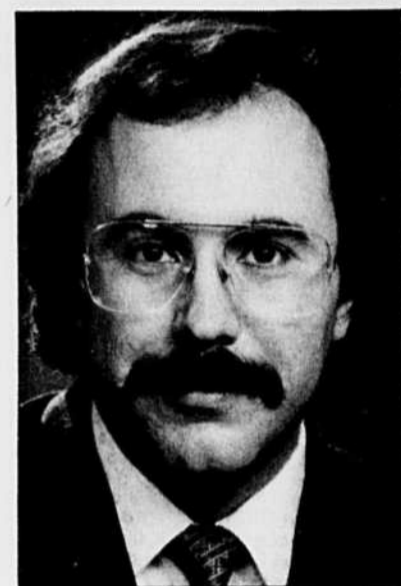
on note le président du Fonds de solidarité de la FTQ, M. Claude Blanchet; le secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette; une conseillère en gestion, Louise Plamondon (Oxfam-Québec en aura bien besoin) et le vice-président à l'exploitation de Vidéotron, Fernand Roy.

De 1986 à 1991, Oxfam-Québec a eu à gérer 21 millions \$ dont 14 provenaient de l'ACDI et 7 millions \$ du public.

Hier, la permanence d'Oxfam-Québec, rue Saint-Paul dans le Vieux-Montréal, était assurée par un bénévole, Pierre Bourdon, et quelques employées. M. Bourdon a dit croire en la viabilité d'Oxfam-Québec; il entend tenir la barque jusqu'au 30 mai malgré l'état « cahotique » où se retrouve l'organisation.

Les commissaires recommandent de cesser immédiatement la vente et la distribution de *Eau Secours* qui a déjà entraîné une perte de 300 000 \$. Il ne faut pas tarder à faire les démarches pour récupérer les sommes dues à Oxfam-Québec; à émettre les reçus pour fins d'impôt selon des critères satisfaisant Revu Canada. Surtout, l'organisme devra « établir des politiques pour la divulgation de l'information financière afin d'assurer une gestion transparente » qui lui a fait défaut depuis 1986. L'ACDI sera sans doute remboursée de crédits versés sans que soient respec-

tées les règles de la participation canadienne à certains projets. Les responsables actuels négocient avec « la famille Oxfam » les moyens de transférer provisoirement quelques projets à d'autres partenaires - *Concern*, d'Irlande, ou Oxfam-USA, par exemple. Les règlements seront sans doute modifiés pour assurer désormais une meilleure participation de la communauté.



Jean-Pierre Charbonneau

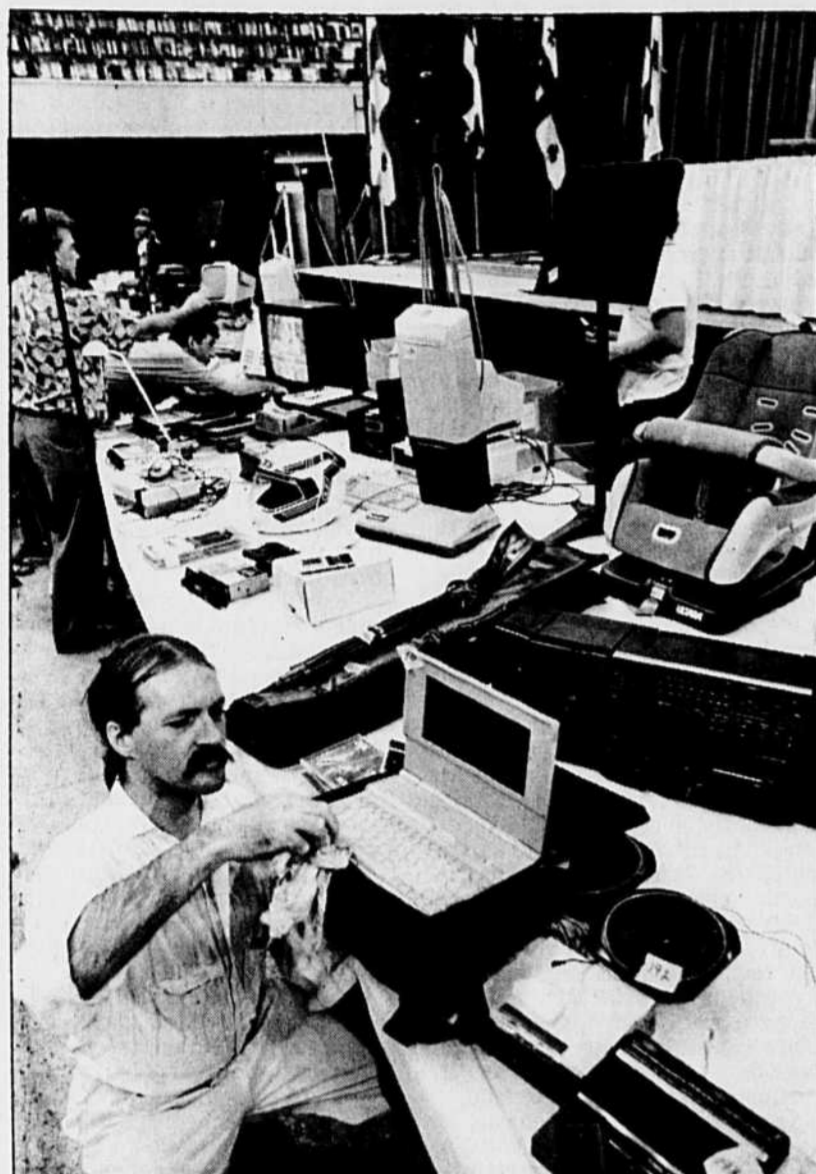


PHOTO JACQUES NADEAU

Il y en aura pour tous les goûts et pour tous les prix à l'encan de la Ville.

Bon week-end à Montréal

La Ronde ouvre sa 25e saison

LA RONDE ouvrira sa 25e saison cette fin de semaine en se laissant aller à la fête et à la nostalgie de l'Expo 67. Pour fêter ce quart de siècle et lever son chapeau au 35e anniversaire de Montréal, La Ronde offrira aujourd'hui et demain l'entrée gratuite à tous ceux qui se présenteront à ses portes avec leur passeport de l'Expo 67. Les sentimentaux qui ont religieusement gardés leur passeport, jauni, en dépit de la risée des autres, pourront même faire estampiller ledit passeport en l'honneur des 25 ans de l'Expo. Les mordus pourront revivre des bribes de cet été mémorable grâce à la présentation de « Ciné 67 », une présentation combinant films, diapositives et musique d'époque. Ceux qui n'étaient pas de ce monde en 1967 ou auraient jeté leur passeport à la corbeille ne seront pas en reste, puisqu'un prix d'entrée spécial de trois billets pour 25 \$ leur sera offert toute la fin de semaine. Les célébrations commencent aujourd'hui à 15 heures et se termineront demain par un concert donné à 85 musiciens new-yorkais.

Rendez-vous aux chasseurs d'aubaines à l'encan de la Ville de Montréal

C'EST DEMAIN à 9 heures du matin débutera l'encan annuel de la Ville de Montréal où plus de 400 articles retrouvés sur le territoire de la Ville seront mis aux enchères publiques. Toujours aussi courus, on attend entre 3000 et 5000 personnes à l'aréna Maurice-Richard où quatre commissaires-priseurs se chargeront de faire grimper les enchères à coup de marteau. Plus populaires, quelque 200 bicyclettes l'objet d'un encan indépendant. Simultanément, d'autres objets, dont 13 téléphones cellulaires, 10 radios portatifs, 22 radios d'auto, 14 appareils photos, 7 magnétoscopes, 4 fours micro-ondes, 4 machines à écrire, 8 télévisions et cinq répondeurs téléphoniques et de nombreux bijoux, seront offerts aux acheteurs. Toute la marchandise pourra être examinée par les acheteurs potentiels entre 8 h à 9 h 30, avant le début de l'encan. Avis aux chasseurs de bonnes affaires, tous les objets devront être payés comptant et l'encan se poursuivra jusqu'à l'épuisement des lots.

Refaire une beauté au mont Royal pour ses 350 chandelles

TOUTE la population est invitée à participer demain à la corvée annuelle du mont Royal organisée par le Centre de la montagne. Devenue tradition, cette corvée vise à « revampier » le mont Royal que la fonte des neiges et la visite de plus d'un million de personnes par année laissent dans un piètre état. Cette année, les équipes de nettoyage mettront le cap sur un sommet souvent oublié de la montagne, la colline Outremont qui se dresse derrière le Pavillon Vincent d'Indy de l'Université de Montréal. Cinquante autres zones de nettoyage seront délimitées, les volontaires devront donc se présenter dès 9 h demain matin à la Maison Smith pour permettre la répartition des équipes. Un lunch sera servi à tous les participants dont le dévouement pour le plus grand parc de Montréal sera ensuite récompensé par... une paire de gants de jardinage et un chandail. Le grand ménage aura lieu, beau temps, mauvais temps.

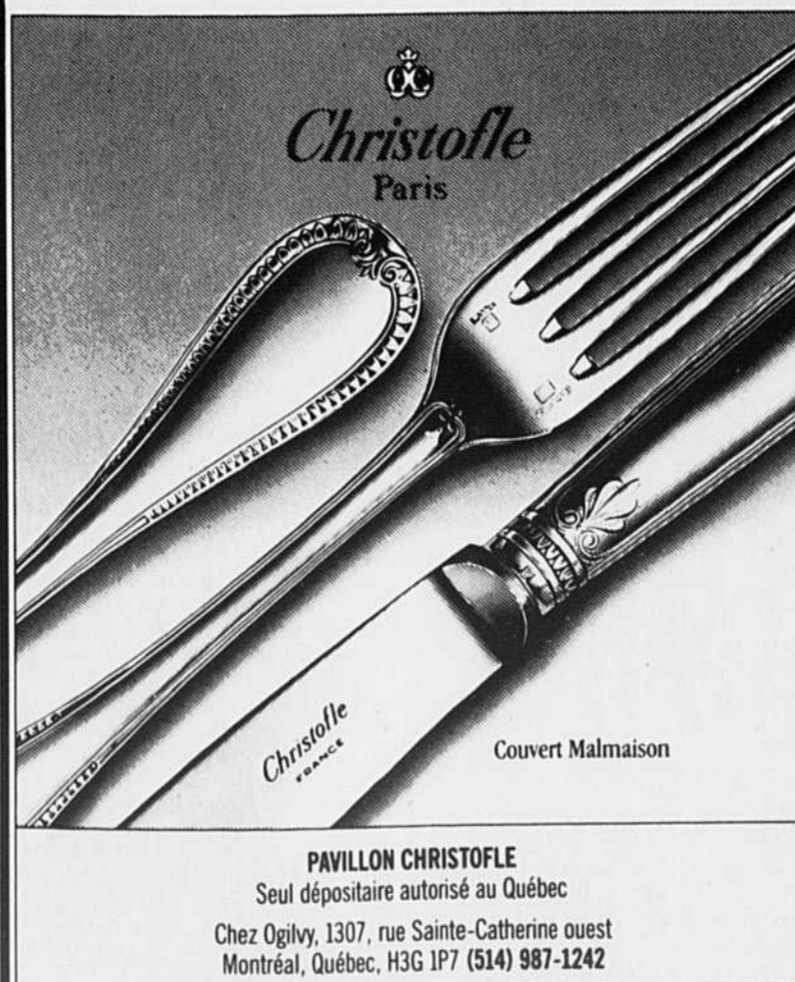


À vous de jouer.

ENCAN
Les Beaux Objets
1153, Mont-Royal Est
coin de la Roche
MARDI 26 mai 1992
19h00

Succession complète
Gravures, tableaux anciens, meubles de style et art déco, porcelaines, argenterie, bijoux anciens, horloges, armes à feu, timbres, pièce de collection.
INFO: 598-0827
Visite lundi 25 mai de 10h à 21h.

L'argent par...



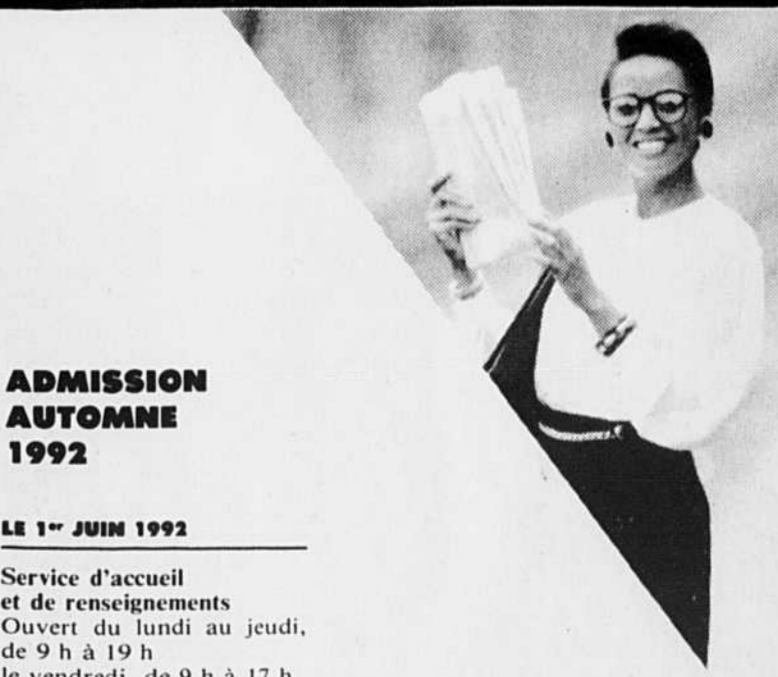
PAVILLON CHRISTOFLE
Seul dépositaire autorisé au Québec

Chez Ogilvy, 1307, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal, Québec, H3G 1P7 (514) 987-1242

Le tabagisme menace votre santé

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

LE RENDEZ-VOUS DES ÉTUDIANTS ADULTES



ADMISSION AUTOMNE 1992

LE 1^{er} JUIN 1992

Service d'accueil
et de renseignements
Ouvert du lundi au jeudi,
de 9 h à 19 h
le vendredi, de 9 h à 17 h

Renseignements:
3744, rue Jean-Brillant
3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
343-6090 ou 1-800-363-8876



LE PERFECTIONNEMENT RECONNU



ÉCOLE BUISSONNIÈRE INC.

Centre de formation artistique

Quelques places sont encore disponibles au niveau
MATERNELLE 5 ANS JOURNÉE COMPLÈTE
Objectif: Éveil par les Arts

215, avenue de l'Épée
Outremont, H2V 2T3

Tél. 272-4739

Virginie Larivière lance un vibrant appel contre la violence à la télévision

Louise Leduc

VIRGINIE LARIVIÈRE a treize ans et demi. Elle est toute menue mais elle souhaite ardemment que son enthousiasme et sa ténacité soient plus forts que tout. Elle a donc décidé, peu après la mort violente de sa petite sœur Marie-Ève, 11 ans, survenue le 7 mars dernier, de transformer sa douleur en espoir. Elle a déjà amassé 43 000 noms, dont 293 provenant de détenus, pour la pétition qu'elle fait circuler afin de dénoncer la violence à la télévision. Son objectif : un million de signatures d'ici le 31 octobre et une rencontre avec le premier ministre Brian Mulroney.



Virginie Larivière

Virginie considère que la violence à la télévision n'est pas la cause directe de la mort de sa sœur Marie-Ève, « une fille talentueuse, enjouée, souriante, un véritable tourbillon », mais elle croit néanmoins que les Rambo, Ninja Turtles et autres sont des facteurs générateurs de violence dans une société qui en permet la libre diffusion dans les médias.

Comme le souligne Victor Rodriguez, directeur de la prévention du crime à l'Organisation Jeunesse au Soleil/Sun Youth, « un jeune de treize ans a déjà passé 13 000 heures en classe et assisté à 18 000 meurtres à la télévision... ». Cet organisme a remis hier un chèque de 2000 \$ à Virginie.

Avant que la vie ne se charge de façon douloureuse d'en faire une militante engagée dans la lutte contre la violence, Virginie aimait bien regarder des films de ce type à la télévision, quand elle visitait ses amis. Chez elle, sa mère le lui interdisait. Elle s'insurge maintenant contre le je-m'en-foutisme des réseaux de télévision. « Si on téléphone aux réseaux de télévision pour se plaindre du contenu violent de leurs émissions, on nous répond de fermer l'appareil ».

C'est au CRTC que revient la responsabilité de veiller à la bonne qualité des émissions de télévision et de radio. Madame Lise Plouffe, du CRTC, annonce d'ailleurs qu'une étude comparative sera publiée dans les prochaines semaines. Cette étude traitera de la violence à la télévision et fera le point sur les mesures prises par d'autres pays pour l'enrayer. Également, le Conseil canadien

des normes de radiodiffusion, un organisme d'autoréglementation créé en 1989, est doté d'un code volontaire suggérant des heures tardives pour les émissions violentes et précisant des paramètres pour le contenu des émissions pour enfants, des vidéos-clips, etc.

Le principal écueil dans le dossier de la violence, comme dans celui de la pornographie, réside dans la définition d'une épaisse barrière à ne pas franchir. François Blain, directeur de l'Association nationale des téléspectateurs et téléspectatrices, attribue au manque d'imagination des directeurs de programmation la responsabilité des scènes violentes à la télévision. « Le contenu violent est rarement issu de la scène locale. Il provient surtout du cinéma américain, dont nous gâvons le réseau Quatre Saisons. Pour les Américains, l'action passe par la violence ».

Étonnamment perspicace pour son jeune âge, Virginie ne connaît pas encore l'impact qu'aura sa pétition sur le premier ministre. « M. Mulroney, il en fera ce qu'il veut de ma pétition. Mais il devrait prendre en considération l'arrivée prochaine des élections. Je crois qu'il n'a pas vraiment le choix ».

Une signature à la pétition de Virginie est plus qu'une simple griffe. Selon elle, c'est un geste qui équivaut à un engagement dans la lutte contre la violence.

Québec récompense les champions de la formation professionnelle

Caroline Montpetit

LES PREMIÈRES Olympiades de la formation professionnelle, visant à valoriser l'apprentissage des métiers dans les commissions scolaires du Québec, ont débuté cette semaine à Québec.

Sous la tutelle du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ainsi que d'une kyrielle d'associations d'entrepreneurs privés, 275 finalistes, auparavant sélectionnés dans diverses régions de la province, participeront en tout à ces Olympiades.

Les jeunes inscrits en formation professionnelle dans les commissions scolaires de la province pour-

ront ainsi mesurer leur compétence dans divers secteurs de la construction, des industries et des services.

Les apprentis soudeurs, plombiers, mécaniciens, coiffeurs, fleuristes, etc., pourront donc mesurer leur compétence. Certains gagnants et gagnantes représenteront d'ailleurs le Québec dans une compétition semblable, qui sera tenue à Louisville, dans l'État du Kentucky, en 1992.

L'événement, conjugué au Salon de la formation professionnelle, qui se tient à Québec également, comporte une dictée en français et en anglais.

Au Québec, une compétition parallèle permettra également aux adultes, détenant déjà une certaine ex-

périence dans le secteur des métiers, de se mesurer entre eux.

Les différentes épreuves ont pour but d'évaluer les compétences des étudiants dans le secteur technique de leur choix.

Rappelons que les programmes de formation professionnelle au secondaire est un secteur particulièrement désaffecté par les étudiants québécois.

Ces Olympiades ont notamment pour objectif de revaloriser ces programmes de formation aux yeux des étudiants.

Les finales qui se déroulent à Québec sont l'aboutissement d'une série de compétitions organisées dans diverses régions du Québec.

Dans la liste des activités prévues, on retrouve par exemple une compétition florale entre étudiants, une épreuve comprenant l'installation d'un système de plomberie, l'évaluation de certaines tâches reliées à l'électricité dans la construction, une autre concernant la pose et la taille de briques dans un ouvrage de maçonnerie...etc.

Pour sa part, Mme Monique Vézina, ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, présente à l'ouverture de ces Olympiades, a déclaré que « cet événement est un rendez-vous unique pour ceux et celles qui ont pris le ferme engagement de contrer le décrochage scolaire par la formation professionnelle ».

étaient responsables de l'effusion de sang.

« Quand des foules assoiffées de sang se sont approchées des soldats, ils ont dû abaisser leurs fusils et tirer pour les intimider, a dit le commandant en chef des forces armées. Nous ne devrions accuser personne ».

Des rumeurs font état de centaines de morts et de corps incinérés ou jetés dans la rivière Chao Phraya par des soldats.

◆ La tentation

lers qui le côtoient.

C'est une perspective qui sourit également à certains de ses stratèges électoraux qui confient qu'ils voudraient faire d'un référendum la première tranche d'une campagne pour faire réélire les conservateurs. La thèse référendaire rallie également les nombreux sceptiques qui ont déjà fait une croix sur les efforts de Joe Clark pour produire une entente négociée à seize. Mais même s'il y avait un déblocage général à la table de négociations, il n'est pas exclu, dit-on dans son entourage, que le premier ministre tente tout de même l'aventure référendaire. Tout ce que tous les sondages montrent qu'une majorité de Canadiens souhaitent une telle consultation.

À l'inverse, le ministre aux Affaires constitutionnelles est celui à qui l'idée semble le plus répugner. Comme Benoît Bouchard d'ailleurs, Joe Clark trouve plus de risques à un référendum que d'avantages. Quand il dit qu'il veut l'éviter à tout prix, le ministre parle du fond du coeur, affirme ceux qui en ont discuté avec lui.

À Montréal cette semaine, Joe Clark a convaincu plusieurs de ses interlocuteurs provinciaux de l'urgence de produire des résultats concrets et complets au terme de leurs négociations la semaine prochaine. S'il les obtient, il plaidera vigoureusement contre la tenue d'un référendum pan-canadien sur la Constitution. Et il pourra compter sur un certain nombre de ses collègues, y compris la ministre de la Justice Kim Campbell qui a déjà affiché publiquement son peu d'engouement pour les référendums, pour l'appuyer.

En attendant, l'incertitude du gouvernement a nuï à ses propres efforts et alourdi le climat du débat. Parmi les provinces, les menées référendaires d'Ottawa ont semé la méfiance et compliqué le délicat travail de Joe Clark. Des premiers ministres constitutionnels d'Ottawa, comme Michael Hcourt, de la Colombie-Britannique, et Roy Romanow, en Saskatchewan, ont rabroué le gouvernement fédéral pour ses ambitions référendaires et son empressément à les réaliser.

À l'inverse, parmi les partis d'opposition, en particulier chez les libéraux qui préconisent depuis plus d'un an la solution référendaire, l'ambivalence des conservateurs à l'égard du projet a empoisonné le climat de collaboration entre les formations fédéralistes à Ottawa.

À tout événement, au cours de la prochaine semaine, les deux équipes vont donner chacune une ultime poussée pour concrétiser les deux principales options du gouvernement.

Dans la capitale fédérale, le ministre Harvie Andre a déjà entrepris, avec la délicatesse d'un brise-glace, de mener à bon port le bill qui permettra à Ottawa de déclencher un référendum. Jeudi dernier, après moins d'une semaine de réflexion sur le projet, il n'a pas hésité à avoir recours à la guillotine pour mettre fin à la première phase du débat aux Communes. Il menace d'écourter de la même façon les travaux du comité parlementaire qui a été saisi du projet.

À la table des provinces et des autochtones qui sera reconstituée à Toronto mardi, le tandem Clark-Bouchard est également prêt à pousser très fort pour produire une ébauche d'entente susceptible de justifier la tenue d'une conférence des premiers ministres et de produire un règlement global du dossier constitutionnel.

À Montréal hier, les provinces se sont quittées sur un blocage complet sur la question du Sénat. Cinq d'entre elles, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, veulent une Chambre haute où les provinces siègent à égalité, les quatre autres envisagent un Sénat qui tient davantage compte des réalités démographiques canadiennes.

C'est le principal obstacle à un déblocage général, mais il est de taille. À une semaine de l'échéance, indiquait hier Joe Clark, Ottawa n'a pas trouvé de solution pratique pour réconcilier les deux points de vue. Il n'a pas non plus le luxe de se faire des ennemis s'il veut rallier toutes les provinces, comme l'exige la Constitution, au rétablissement d'un

veto constitutionnel pour Québec. Pas de réforme du Sénat acceptable, a déjà dit l'Alberta, pas de veto.

Pour dénouer l'impasse, il est question qu'en fin de semaine Brian Mulroney mette ses contacts personnels à contribution pour tenter d'adoucir les apôtres d'un Sénat égal, à commencer par des premiers ministres conservateurs comme Gary Filmon au Manitoba, Don Cameron en Nouvelle-Écosse et surtout Don Getty en Alberta.

Avant même de s'asseoir à table mardi, Joe Clark pourrait alors avoir une bonne idée de s'il a oui ou non perdu le gros du pari des deux derniers mois de négociations.

Mais même s'il gagne et que ses efforts produisent la base d'une entente globale négociée sur la Constitution le mois prochain, de deux à quatre provinces, dont le Québec et la Colombie-Britannique, auront des référendums au cours de l'année qui suivra.

◆ Des rejets

Ces torchères, qui brûlent à l'air libre, pourraient brûler efficacement du gaz naturel propre. Mais comme les biogaz contiennent des molécules de chlore, particulièrement résistantes à la chaleur, il en résulte, selon le rapport confidentiel de l'ingénieur Bourassa, une combustion « très inefficace ».

Le résultat est dramatique : « Des produits autrement plus dangereux (que les six gaz cancérigènes présents dans les biogaz) peuvent en résulter, notamment des dioxines et des furannes », écrit l'ingénieur à ses supérieurs.

En clair, explique un membre du même service de la CUM qui tient à garder l'anonymat, « le CTED de la Ville de Montréal pourrait être la pire source de dioxines et de furannes de la région de Montréal, sinon du Québec. Pire encore que l'incinérateur Des Carrières, qui appartient lui aussi à la Ville, ces émissions filent dans le milieu urbain au raz du sol de sorte que les molécules hyper-toxiques et cancérigènes se déposent tout près dans le quartier. Au moins l'incinérateur Des Carrières parvient à une certaine dispersion en raison de la hauteur de sa cheminée. Là, on est devant un des pires modèles de dispersion ».

Les dioxines et les furannes sont parmi les molécules les plus dangereuses que tentent actuellement de neutraliser les normes environnementales du Canada et du Québec. Ces molécules sont si cancérigènes que les rejets annuels de quelques dizaines de grammes chaque année sont considérés comme une des menaces environnementales prioritaires au pays. Ces molécules stimulent la croissance de plusieurs formes de cancer, agissant comme une sorte de révélateur dans l'organisme. Les recherches démontrent qu'elles peuvent par ailleurs provoquer des mutations génétiques et des malformations congénitales.

La possibilité qu'une combustion incomplète, c'est-à-dire à une température inférieure à 1200 C, de ces molécules organo-chlorées puisse provoquer la formation de dioxines et de furannes a aussi amené la CUM à demander au ministère québécois de l'Environnement d'exiger une évaluation minutieuse de ce qui se passera dans les turbines électriques sensées éliminer le biogaz pour en faire de l'électricité.

Montréal a toujours présenté cette incinération sous le vocable fort positif de « valorisation énergétique », un euphémisme qui met en valeur la récupération d'énergie et moins, ce qui se passe dans la chaudière éliminatrice...

Le 27 avril dernier, l'ingénieur Bourassa et son supérieur et directeur adjoint du Service d'assainissement, M. Fernand Cadieux, demandaient officiellement à Québec d'inclure dans l'étude d'impacts environnementaux des futures turbines électriques de Montréal une évaluation de la combustion de tous les organo-chlorés présents dans les biogaz. En tout, la CUM demande une expertise de rejet sur 23 gaz toxiques ou cancérigènes qu'elle sait présent dans ces biogaz.

Il ne fut pas facile à la CUM d'obtenir de Montréal la liste des gaz dangereux présents dans ses biogaz malgré les pétitions de transparence de la première ville de l'île.

Dans son rapport du 14 avril, l'ingénieur Bourassa écrit en effet : « J'ai enfin pu obtenir, après nombre de demandes, la composition des gaz produits au CTED. » Cette composition a été établie par la firme SCS en 1988-89, soit, il y a trois ans... Selon les renseignements qu'il a obtenus de Montréal, l'ingénieur Bourassa précise dans son rapport que l'ex-carrière Miron exhale actuellement 13 milliards de pieds cubes de biogaz par année en 1991. Ce volume impressionnant sera porté à 15 milliards en 1994. Actuellement, précise l'ingénieur,

2,9 milliards de pieds cubes sont détruits par les deux grandes torches du site et un milliard par les 64 plus petites, installées temporairement en attendant que les pompes aspirantes et les tubines soient en place. Incluant une autre torchère portable et la chaudière du CTED, Montréal parvient donc présentement à brûler seulement 40 % de ses biogaz, ce qui est sensiblement moins que le prétendaient ses récents communiqués.

Le même rapport indique que ces biogaz contiennent entre 4,7 et 14 tonnes métriques de chlorure de vinyle par an, 0,63 à 0,76 tonnes de benzène, 1,4 à 18,9 tonnes de chlorure de méthylène, 0,2 à 2,5 tonnes de méthyl chloroforme, 55 à 72 tonnes de toluène et entre 11,8 et 66 tonnes de xylène, ce que l'ingénieur Bourassa qualifie « d'émissions atmosphériques très importantes » et susceptibles, à son avis, de susciter la formation de dioxines et furannes.

Le rapport obtenu par LE DEVOIR confirme les appréhensions exprimées plus tôt cette semaine par M. Marvin Rontrand, de la Coalition démocratique de Montréal, à l'occasion d'une entrevue accordée au quotidien *The Gazette*. Ce quotidien rapportait aussi les propos de M. Cadieux qui confirmait la possibilité de la présence de dioxines et de furannes tout en limitant l'affaire à une hypothèse. C'est le même M. Cadieux qui demande à Québec d'inclure cet aspect dans l'étude d'impact de la future usine de transformation des biogaz en électricité. Quant au surintendant du site, M. Jacques Gagnon, il soutenait à *The Gazette* que rien ne permettait de penser que la combustion des organo-chlorés de son site à basse température provoquait la formation de dioxines et de furannes, un phénomène qui se vérifie généralement ailleurs.

◆ Jeunes libéraux

mont. « Il n'y a plus rien qui m'étonne, mais compte tenu des échéances, on aurait pu s'attendre à des progrès plus significatifs ». L'irritation du président des Jeunes libéraux vient surtout de la prétention des participants à cette conférence, qui ont laissé entendre que d'importantes concessions favorables au Québec avaient été arrachées, alors qu'il n'en est rien. Il trouve les fédéraux un peu cyniques quand ils se vantent d'avoir cédé six champs de compétence, sur les onze dont l'exclusivité est déjà reconnue en vertu même de l'actuelle Constitution. Sans compter que le rapport Allaire réclame l'exercice de la pleine souveraineté du Québec dans onze autres champs de compétence.

WEEK-END

SAMEDI

L'association des bégues du Canada est heureuse de vous présenter le programme de la 4e séance d'information annuelle relative au bégaiement de votre enfant, le samedi 30 mai de 9 h à 12 h, à l'Hôpital Notre-Dame, 1560 rue Sherbrooke est, Pavillon Mailloux, salle no 1 à Montréal. Confir. : 353-1042.

Le Salon québécois du cheval, du 15 au 29 mai, au Carrefour Laval (sortie 10, autoroute des Laurentides, angle autoroute Laval), ouvert de 11 h à 22 h tous les jours (jusqu'à 21 h du mardi au jeudi). 4 spectacles par jour : 12 h 30, 15 h, 17 h 30, 20 h (13 h, 16 h 30 et 19 h 30 du mardi au jeudi). Casino ouvert tous les jours de 14 h à 2 h. Rens. : 252-3183.

Les membres de la corporation Accueil Emmanuel-El-N vous invitent à une soirée souper spaghetti qui aura lieu le samedi 23 mai à la Polyvalente Ste-Thérèse, 401 rue du Domaine. Rens. : 434-9406.

Multi-Écoute est un service confidentiel et anonyme, d'information et de référence, de soutien aux démarches quotidiennes d'intégration à la société québécoise. Ouvert du lundi au jeudi de 10 h à 20 h et le vendredi de 10 h à 16 h 30. Rens. : 737-3604.

JASS inc., organisme à but non lucratif, organise une marche de santé tous les samedis sur le Mont-Royal. Départ à 14 h à l'angle des rues Mont-Royal et de l'avenue du Parc. 388-8727.

Les Soupers Branchés invitent tous les célibataires dynamiques de 25 à 40 ans à venir souper et s'amuser au Café Laurier pour se rencontrer d'une façon différente et originale (à tous les 2 samedis). Réserv. : 528-8886.

Le Centre d'aide aux familles d'alcooliques et de toxicomanes, 800, boul. Chomedey, Tour A, bur. 210 à Chomedey, Laval, offre des services pour aider tous les membres de la famille. 686-6969.

DIMANCHE

Le Centre de la montagne organise la troisième édition de la Corvée du mont Royal, le dimanche 24 mai. Les inscriptions se feront la journée même, à comp-

23 mai

par la PC et l'AP

- 1991 : mort du pianiste allemand Wilhelm Kempff, à Positano, en Italie, à l'âge de 95 ans.
- 1990 : Québec obtient une jonction ordonnant aux camionneurs indépendants de lever leurs barages routiers.
- 1986 : le président Ronald Reagan impose des droits compensatoires de 35 pour cent sur les importations de bardeaux de cèdre canadien.
- Ils sont nés un 23 mai : le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778); le médecin autrichien Franz Mesmer (1753-1815); la chanteuse Rosemary Clooney (1928-...); l'actrice Joan Collins (1933-).

ter de 9 h, à la maison Smith dans le parc du Mont-Royal. Rens. : 844-4928.

Le Centre éducatif forestier du Bois-de-Belle-Rivière vous invite à participer à l'atelier « Arbres et arbustes pour attirer les oiseaux », qui aura lieu, les dimanches 31 mai, 7 et 21 juin à compter de 14 h. Tous les samedis du 30 mai au 11 juillet, un naturaliste vous accompagne pour vous faire découvrir les secrets du milieu forestier de l'érablière. Rens. : 258-3433 ou 1-800-363-2589.

Les chrétiens de Saint-Laurent fête le 350e anniversaire de la fondation de Montréal par une grande célébration oecuménique bilingue avec la participation des chorales des églises chrétiennes de tout Saint-Laurent. Dimanche 7 juin à 19 h 30 en l'église Saint-Sixte. Rens. : 747-7621.

Dimanche 24 mai à 11 h 30, l'Association des arthriques de la région de Montréal vous invite à une conférence des membres du conseil sous le thème : « Super-rentre du printemps », à l'Auditorium Édouard Asselin, 1112 rue Sanguinet (angle boul. René Lévesque est). Rens. : 676-6253.

Dimanche 31 mai, le Renouveau charismatique du diocèse de Montréal organise une conférence sous le thème : « Les signes de Jésus », à la salle paroissiale de l'église Notre-Dame de la Consolation, 7120 rue Papineau de 14 h à 16 h. Inscr. : 353-3038.

Dimanche 24 mai, les employés des magasins Woolco et Woolworth organisent un march-o-thon de l'espoir qui aura lieu le dimanche 24 mai dans le but de recueillir des fonds pour la Société d'arthrite. Les participants doivent se rejoindre au parc du Domaine vert situé au 10 423 Montée Ste-Marianne à Boisbriand à 12 h pour s'engager sur le parcours de 5 km vers 13 h 30. Rens. : 842-4848.

Marché aux puces au Ciné-Parc Bromont, boul. Bromont à Bromont, du 3 mai au 8 novembre. Rens. : 243-0112 ou 243-4293.

Les « Gens de coeur seuls » recherchent des messieurs distingués afin de participer à ses soupers-rentre dansants qui ont lieu les samedis soirs. Le dimanche, brunch de 11 h à 16 h au Restaurant Pulisiana, 5860, boul. Léger. Denyse au 589-7833.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le général

Les amendements constitutionnels acceptés par la coalition au pouvoir stipulent que le premier ministre devra être un membre élu du Parlement. Montree Pongpanit a déclaré qu'il n'y aurait à ce sujet aucune hésitation.

Le président du Parlement, Ukrit Mongkolnavin, a annoncé qu'il avait prévu un débat extraordinaire sur la Constitution lundi. Il a émis le vœu que les discussions aient lieu dans une atmosphère de « réconciliation nationale ».

Le ministre des Affaires étrangères, Pongpol Adireksarn, du Parti de la nation thaï, a été le premier à désavouer Suchinda Kraprayoon publiquement.

Les larmes aux yeux, il a déclaré hier à la presse que le premier ministre devait assumer la responsabilité de la répression meurtrière des manifestations et démissionner.

« Le premier ministre doit être tenu pour responsable de ces morts », a-t-il dit après avoir rencontré des ambassadeurs étrangers. L'image du pays ne pourra s'améliorer qu'après le remplacement du premier ministre ».

Des centaines de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères sont allés au travail en vêtements de deuil et ont demandé au gouvernement de dire la vérité sur la répression.

Suchinda Kraprayoon, un ancien général, a dirigé en février 1991 un coup d'État militaire qui a abouti au renversement du premier gouvernement démocratique thaïlandais en 12 ans.

La Confédération pour la démocratie, fer de lance de la contestation, réclame, en plus de la démission immédiate du premier ministre, celles du commandant en chef des forces armées, le général Kasat Rajanail, et du commandant de l'armée de terre, le général Issarapong Noonpakti, beau-frère de Suchinda Kraprayoon.

La Confédération a annoncé qu'elle avait prévu un rassemblement lors de l'ouverture du débat parlementaire sur les changements constitutionnels.

Les manifestations se sont calmées et la vie a commencé à revenir à la normale dans la capitale thaïlandaise depuis l'intervention publique du roi Bhumibol Adulyadej mercredi soir. Il avait alors demandé à Suchinda Kraprayoon et au dirigeant de l'opposition Chamlong Srimuang de rechercher un compromis.

Mais le général Kasat Rajanail a alimenté le ressentiment populaire jeudi soir en déclarant que l'armée avait agi avec « une extrême mesure » et que tous les Thaïlandais

théâtre du nouveau monde

LE ROI LEAR

de SHAKESPEARE

Traduction JEAN-LOUIS ROUX
Mise en scène JEAN ASSELIN

avec JEAN-LOUIS ROUX

FRANCINE ALEPIN
MARC BÉLAND
SOPHIE FAUCHER
ALEXIS MARTIN
DENIS MERCIER
JEAN-LOUIS MILLETTE
GUY NADON
MARTHE TURGEON

Réservations: 861-0563

MOLSON OKEEFE

théâtre du nouveau monde

84, rue Ste-Catherine O., Métro Place-des-Arts
Stationnement adjacent au théâtre

2 dernières
Admission générale : 22\$ - 26\$
Tarif spécial pour étudiant, 60 ans et +
Groupes : 861-4971

Tarif réduit
30 minutes avant
le lever du rideau
argent comptant seulement

DERNIÈRE CHANCE
aujourd'hui 16 et 21h

Les députés canadiens sont les moins bien payés

Après PC et Reuter

UNE ENQUÊTE a démontré que les députés fédéraux canadiens sont les moins bien payés des sept pays les plus industrialisés du monde.

Le député canadien reçoit annuellement un salaire de 54 118 \$ US, soit un peu moins que son collègue britannique, qui est payé 54 680 \$ US.

Il est cependant loin derrière le député japonais, avec ses 157 000 \$ US. L'Américain suit avec 129 500 \$ US. Puis l'Italien (108 000 \$ US), le Français (81 926 \$ US) et l'Allemand (73 600 \$ US).

En dollars canadiens, le salaire du député à Ottawa s'établit à 64 400 \$, plus une allocation exempte d'impôt de 21 300 \$, qui équivaut à une allocation imposable de 41 846 \$.

Les membres du cabinet reçoivent encore plus et le premier ministre est le mieux payé, soit 156 000 \$.

Pour ce qui est du régime de retraite, celui des députés canadiens est aussi avantageux que celui des Américains.

Après six ans aux Communes, le député canadien peut commencer à recevoir sa pension dès son départ, quel que soit son âge. Le minimum est de 18 000 \$ par année.

Les paiements sont indexés à l'inflation, mais les pensions indexées sont versées seulement à l'âge de 60 ans.

Pour M. David Somerville, président de la Coalition nationale des citoyens, ce régime de pension est tout simplement « scandaleux ». Selon lui, les députés « devraient se sentir coupables ».

M. Somerville a calculé qu'un député qui prend sa retraite à l'âge de 35 ans, après avoir passé six ans aux Communes, va recevoir des rentes d'au moins 1,6 million \$, s'il vit jusqu'à 75 ans et que le taux d'inflation se maintient à une moyenne de 5 % par année.

Les députés américains s'attirent les mêmes critiques. « Les pensions de la Chambre des représentants sont trop généreuses et injustes », accuse M. David Keating, président du National Taxpayers Union.

« Ils ont des pensions de deux à trois fois supérieures à celles du secteur privé, signale-t-il, et de 30 à 60 % plus élevées que celles des employés fédéraux. »

En plus d'allocations non imposables et de pensions indexées, les députés canadiens ont droit à certains autres avantages, comme l'accès à un restaurant subventionné, des coupes de cheveux bon marché et leur tailleur personnel. Ils (ou leurs proches parents) peuvent, de plus, effectuer gratuitement 64 vols aller-retour n'importe où au Canada chaque année.

Le festival néo-nazi de Sorel préoccupe au plus haut point

Paul Cauchon

LE CONGRÈS juif canadien et la Ligue antifasciste mondiale (LAM) sont très préoccupés par la tenue possible d'un festival néo-nazi cet été à Sorel.

La LAM rendait publique hier une invitation qu'elle a interceptée et qui fait état d'un « Festival aryen 1992 » censé se tenir du 31 juillet au 2 août au Québec en collaboration avec l'Office provincial du Québec du Ku Klux Klan. Selon les informations de la LAM, ce « festival » se tiendrait dans une des îles de Sorel.

Le formulaire d'invitation au festival comporte un casier postal de Montréal où on peut envoyer son inscription, et prévoit des activités comme du *cross lightning*, de la musique, des discours, des jeux. On ajoute qu'aucune arme ni caméra sera tolérée « sauf personnes autorisées » (sic).

La LAM croit qu'un des organisa-

teurs de l'événement est Alain Roy, qui faisait partie d'un groupe de personnes arrêtées il y a plusieurs mois en relation avec une histoire d'explosifs prêts à être déposés dans un immeuble habité par des Noirs dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve de Montréal (les accusés ont été libérés faute de preuve dans cette affaire).

La LAM dit avoir informé les autorités policières ainsi que les autorités municipales de Sorel de la tenue possible de cet événement, appelant à la plus grande vigilance.

« Les gens ne se rendent pas nécessairement compte du danger que représente un tel rassemblement, explique Alain Dufour de la LAM.

Pour sa part le Congrès Juif Canadien (section Québec) se dit très préoccupé par la possibilité de ce rassemblement, et il entend surveiller « tout empiètement à la législation traitant des droits de la personne du Québec, ainsi que la possibilité de déposer des plaintes ».

Le Québec pourra refuser un immigrant qui voudrait s'installer ailleurs au Canada

Michel Venne

de notre bureau de Québec

UN PROJET de loi à l'étude à l'Assemblée nationale donnera au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration le pouvoir de refuser un candidat à l'immigration même s'il satisfait aux conditions et critères de sélection.

Ce pouvoir pourra s'exercer notamment pour écarter les terroristes ou hommes de main de dictateurs sanguinaires dont la présence au Québec serait indésirable.

Mais il sera utilisé le plus souvent dans les cas où le ministre « a des motifs raisonnables de croire que le ressortissant étranger n'a pas l'intention de s'établir au Québec ».

Selon des données fournies par le ministère, ce pouvoir aurait pu être utilisé dans au moins une douzaine de cas, qui ont été réglés par d'autres voies, au cours de l'année dernière.

Il arrive que des candidats avouent candidement, lors de l'entre-

vue de sélection, avoir l'intention d'aller rejoindre leur famille à Toronto, une fois admis comme immigrant au Québec, relate la ministre Monique Gagnon-Tremblay dans un bref entretien avec LE DEVOIR.

Jusqu'à présent, le gouvernement du Québec ne dispose pas du pouvoir lui permettant de rejeter cette candidature si, par ailleurs, le candidat répond favorablement aux critères de sélection : l'employabilité, la connaissance du français, et le reste.

Le Québec devient alors une simple porte d'entrée au Canada pour des personnes qui trouvent que la procédure ici est plus simple ou que, pour les immigrants investisseurs, le programme québécois est plus avantageux.

Dans de telles situations, le Québec est perdant puisqu'il dépense de fortes sommes pour attirer de partout au monde des immigrants qualifiés, qui parlent français autant que possible, ou encore des investisseurs à qui il accorde des avantages finan-

ciers.

Selon une étude récente commandée par le ministère, au moins 30 % des immigrants admis au Québec ont quitté le territoire après cinq ans, dont le tiers s'établissent en Ontario. Ces chiffres sont des minima puisque l'étude ne portait que sur les immigrants ayant produit une déclaration de revenu après un an de résidence au Québec.

Ce nouveau pouvoir pourra être invoqué également dans les cas où on juge que le candidat « n'a que peu de possibilités de s'établir (ici) avec succès ». Il pourra aussi servir à écarter les personnes « dont l'établissement au Québec irait à l'encontre de l'intérêt public ».

Ce pouvoir pourrait être utilisé, par exemple, pour empêcher l'établissement au Québec d'un terroriste ou de l'homme de main d'un dictateur sanguinaire, dont l'établissement au Québec serait incompatible avec l'intérêt public.

« Nous voulons pouvoir éviter des affaires Al-Mashat », dit la ministre.

L'ancien ambassadeur irakien à Washington, M. Mohammed Al-Mashat, a été admis comme immigrant reçu au Canada en mars 1991 sans qu'aucun ministre du cabinet fédéral n'ait été informé. Al-Mashat avait été ministre au sein du gouvernement dictatorial de Saddam Hussein. L'affaire avait soulevé un tollé, aucune irrégularité dans la procédure d'admission n'avait toutefois été relevée.

Si le diplomate irakien s'était présenté au Québec (il est arrivé par la Colombie-Britannique), le gouvernement du Québec n'aurait pas non plus, en principe, le renvoyer. Avec le nouveau pouvoir dévolu au ministre, cela deviendra possible.

Même si les candidats à l'immigration au Québec doivent subir une enquête fédérale de sécurité (vérification des antécédents judiciaires notamment), le Québec détient de manière exclusive depuis un an le pouvoir de sélectionner les immigrants sur son territoire.

L'amélioration du plan de pension des députés soulève le tohu-bohu à l'Assemblée nationale

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ton a monté cette semaine à l'Assemblée nationale au cours d'un débat sur un projet de loi par lequel les députés veulent améliorer leur plan de pension.

« Je trouve inopportun, indécent, inadmissible et inacceptable d'adopter un tel projet de loi au moment où on annonce une taxe de 4 % sur les services », a déclaré le leader parlementaire de l'opposition et député péquiste de Joliette, Guy Chevrette.

Les députés péquistes s'opposent à l'adoption de cette loi qui augmente les avantages financiers des 125 députés de l'Assemblée nationale à un moment où la récession frappe durement la plupart des contribuables québécois.

La réplique du gouvernement libéral est venue sur un ton tout aussi dur et sec : comme un député peut se retirer volontairement du plan de

pension, les députés libéraux ont invité leurs collègues péquistes à se retirer volontairement du plan puisqu'ils le citent si violemment.

« Il faut aller au-delà de votre discours, le concrétiser par des actes », a dit le libéral Ghislain Maltais, député de Saguenay, en invitant ses adversaires à verser la quote-part de leur plan de pension « aux bonnes oeuvres, avec ou sans reçu ».

Le débat a rapidement viré à l'engueulade, au point que le député Jean-Pierre Jolivet, péquiste de Laviolette, a dû retirer l'expression « Ferme ta boîte » qu'il avait lancée à l'endroit du libéral Robert Thérien, député de Rousseau, malgré ses prétentions que le terme « boîte » n'est pas en soi antiparlementaire.

Le projet de loi en question a pour effet d'harmoniser le régime de pension des députés de l'Assemblée nationale aux nouvelles lois fédérales. Mais le gouvernement en a profité pour y apporter des modifications, notamment en augmentant la part

de l'employeur dans le régime. Cette part provient naturellement des fonds publics.

Il s'ensuit un coût additionnel d'environ un million de dollars par année pour l'État, c'est-à-dire les contribuables.

« Ce n'est pas opportun de faire cela », a commenté le député de Joliette Guy Chevrette dans le débat entourant le projet de loi.

Il a rappelé toutes les taxes additionnelles qui venaient de frapper les contribuables québécois, notamment les frais de 2 \$ imposés sur les prescriptions médicales pour les personnes âgées et l'abolition de la gratuité pour les soins dentaires des jeunes âgés de 10 à 16 ans.

Un autre péquiste, Christian Claveau, député d'Ungava, a raconté que le projet de loi était inexplicable pour ses électeurs, soit « les gens de Chibougamau et de Chépak qui, dans mon comté, ont perdu leur emploi à cause des fermetures de mines ».

Le député de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, a cité le cas des travailleurs congédiés à l'âge de 45 ans avec une pension de 4000 \$, pendant que les députés bonifient leur propre pension.

Mais le libéral Ghislain Maltais a soutenu que la pension des députés était « l'une des moins généreuses au Canada » pour des membres d'un Parlement. « Si je décède demain matin, ma conjointe et mes enfants toucheront 9500 \$ par année », a-t-il raconté.

Un autre libéral, Jean Joly, député de Fabre, a fait valoir que les cotisations au régime de pension d'un député élu à 25 ans et qui a siégé pendant huit ans atteindront 65 000 \$. Si ce montant avait été investi ailleurs, il aurait pu rapporter à peu près 2 millions \$ à son propriétaire à l'âge de 65 ans, a soutenu le député Joly.

Le débat sur ce controversé projet de loi devrait normalement se poursuivre cette semaine.

" Si j'ai bien compris, vous êtes en train de me dire à la prochaine fois " René Lévesque, 20 mai 1980

GRANDE MANIFESTATION À MONTRÉAL

LE DIMANCHE 24 MAI POUR

Venez marcher avec

Lucien Bouchard - Bloc Québécois,

Fernand Daoust - FTQ, Serge Demers - MQ,

Jean Dorion - SSJB-M, Nicolas Girard - RJSQ,

Gérald Larose - CSN, Diane Lavallée - FIQ,

Lorraine Pagé - CEQ, Jacques Parizeau - Parti Québécois,

Sylvain Simard - MNQ, Serge Turgeon - UDA

et bien d'autres

UN RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ

Rassemblement: 13h00

Parc Jeanne-Mance
(Av. du Parc et Mont-Royal)

Point d'arrivée vers 15h30

Devant le bureau du Premier ministre
Édifice Hydro-Québec

75, boul. René-Lévesque ouest



MOUVEMENT QUÉBEC
(514) 524-6443

Klestil et Streicher se talonnent

Les deux s'affrontent aux présidentielles autrichiennes de demain

Waltraud Baryl
Le Monde

VIENNE — Les électeurs autrichiens doivent désigner, demain au second tour de l'élection présidentielle, le successeur de M. Kurt Waldheim. Deux des quatre candidats qui ont participé au premier tour, le 26 avril, restent en lice : M. Rudolf Streicher, 53 ans, candidat du Parti social-démocrate (SPOe), qui avait obtenu 40,7 % des voix, et M. Thomas Klestil, 59 ans, présenté par le Parti populiste (OeVP, chrétien-démocrate), qui avait recueilli 37,2 % des suffrages.

Le duel s'annonce serré. 160 000 voix seulement séparaient les deux candidats à l'issue du premier tour. Le report des suffrages — plus d'un million — qui s'étaient portés sur la candidate du Parti libéral (FPOe, droite nationaliste), Mme Heide Schmidt (16,4 %) et sur celui des Verts, M. Robert Jungk (5,7 %), sera décisif. Selon les instituts de sondage, il s'agit d'un électoral « totalement in-

dépendant dont le comportement de vote est difficile à évaluer ».

Dans quelle mesure les électeurs de Mme Schmidt reporteront-ils leur vote sur M. Klestil et ceux de M. Jungk sur M. Streicher ? Ironiquement, le camp des abstentionnistes (16 %) du premier tour ? C'est la question-clé. M. Streicher devrait, pour sa part, chercher à mobiliser les nombreux électeurs, traditionnellement socialistes, qui se sont abstenus au premier tour, notamment à Vienne, fief « rouge ». Avec 69 % de votants, le taux de participation est resté largement au-dessous de taux national de 83,8 %.

L'homme de parti et le diplomate

Selon les sondages, « M. Streicher dispose d'un léger avantage au départ, mais M. Klestil a des chances réelles de l'emporter ». Après un débat télévisé entre les deux concurrents, seul « événement » d'une campagne électorale particulièrement

calme, les commentateurs avaient décelé une légère supériorité de M. Klestil, dont la vivacité contrastait singulièrement avec l'allure pesante de M. Streicher, pourtant de six ans son cadet. M. Klestil est apparu plus motivé que M. Streicher, dont on sait qu'il n'a accepté qu'à contre-cœur d'être candidat.

Après avoir fait toute sa carrière dans le secteur nationalisé, pour terminer comme ministre responsable du secteur nationalisé et des transports dans l'actuel gouvernement de coalition social-démocrate-conservateur, M. Streicher est beaucoup plus « politique » et proche de son parti, aux yeux des électeurs, que M. Klestil, diplomate de carrière. Selon les analyses du scrutin du 26 avril, 63 % des électeurs ont voté pour M. Streicher parce qu'il était le candidat de SPOe. 39 % seulement ont porté leurs voix sur M. Klestil parce qu'il était le candidat de l'OeVP, dont l'électorat s'est dramatiquement effrité ces dernières années. M. Streicher n'a pas recueilli de voix au-delà de l'électorat traditionnellement so-

cialiste. Pour être élu dimanche, il lui faudra donc un apport de voix des électeurs « flottants » venus de la droite et des écologistes.

M. Klestil, secrétaire général aux Affaires étrangères, ancien ambassadeur aux États-Unis, qui était parti d'une position d'outsider absolu, a créé la grande surprise du premier tour en obtenant seulement 3,5 % de voix de moins que son concurrent, parti favori du scrutin. L'expérience internationale de M. Klestil, facteur non négligeable face au défi de l'intégration européenne du pays a apparemment séduit un grand nombre d'Autrichiens.

Les Autrichiens sont aussi, sans aucun doute, sensibles à l'argument électoral du candidat de l'OeVP, qui fait valoir que « le pouvoir a besoin de contrôle ». M. Klestil fait ainsi référence au fait que le chef du gouvernement et le président du Parlement — numéro deux derrière le président de la République dans l'ordre protocolaire — sont des sociaux-démocrates.

L'Azerbaïdjan veut l'aide de la Turquie

MOSCOU (Reuter) — Des dirigeants azéris ont déclaré hier qu'ils pourraient demander l'aide de la Turquie pour faire cesser les combats avec les Arméniens dans le Caucase.

Le ministère russe des Affaires étrangères a par ailleurs condamné l'occupation de territoires azéris par les Arméniens.

Dans un communiqué au ton très vif, le ministère russe reproche aux forces arméniennes du Haut-Karabakh, région enclavée en Azerbaïdjan, de s'être emparées de la ville de Lachine pour créer un couloir avec la République d'Arménie.

« Aucune condition extérieure ne donne le droit à un État de recourir à l'annexion du territoire d'un autre pays. Personne ne peut compter sur le soutien de la Russie pour de tels actes illégaux », lit-on dans le communiqué.

Lors d'une conférence de presse à Moscou, des responsables azéris ont déclaré qu'ils envisageaient de demander à Ankara d'augmenter son aide au Nakhitchevan, région azérie située entre l'Arménie, l'Iran et la Turquie.

« Nous comptons pleinement sur le soutien que la Turquie nous fournit dans cette affaire », a déclaré Tamerlan Karayev, vice-président du parlement azéri.

« Jusqu'ici, le soutien a été de nature politique. Mais en tant qu'État soumis à une agression, nous n'excluons pas la possibilité de demander une aide adaptée (...) C'est le droit de tout État souverain », a-t-il dit.

La Turquie est intervenue politiquement dans le conflit entre Arméniens et Azéris la semaine der-

nière, lorsque les affrontements ont débordé le cadre du Haut-Karabakh pour gagner le Nakhitchevan.

Le ministre russe de la Défense Pavel Gratchev a cependant déclaré à la presse qu'il ne s'attendait pas à une intervention militaire turque.

Les combattants arméniens se sont attaqués au dernier bastion azéri du Haut-Karabakh au début du mois. Plus de 1500 personnes ont péri en quatre ans d'affrontements dans cette région autonome à majorité arménienne mais administrée par l'Azerbaïdjan.

Il ne s'agit que de l'un des nombreux conflits interethniques qui menacent d'éclatement la jeune Communauté des États indépendants (CEI).

En Moldavie, cinq personnes ont été tuées au cours de la nuit d'hier dans des affrontements entre policiers moldaves et séparatistes russophones, rapporte l'agence Itar-Tass.

Citant le centre de presse de la République du Dniestr, autoproclamée par la minorité russe de cette région de Moldavie, l'agence ajoute que la police a attaqué sa capitale, Dubossary.

La municipalité a commencé l'évacuation des femmes et des enfants, a déclaré le maire de la ville, Vladislav Finagine.

« À bref délai, nous comptons envoyer plusieurs milliers de personnes dans des régions plus sûres de la république du Dniestr et dans les régions frontalières avec l'Ukraine », a-t-il dit.

Ce conflit a fait plus de cent morts depuis mars.

Le Hezbollah promet des représailles

Les raids israéliens ont fait 12 morts jeudi dans le sud du Liban

BAALBEK (Reuter) — Les combattants du Hezbollah pro-iranien ont lancé hier une série de roquettes contre la « zone de sécurité » créée dans le sud du Liban par Israël et ont juré d'anéantir l'État hébreu après les raids aériens qui ont fait 12 morts jeudi.

« Nous disons à tous les Juifs qui sont venus en Israël: Vous le regretterez parce que nous vous attendions et ce qui va arriver sera pire », a déclaré Cheikh Subhi Tofaili, un dirigeant du Hezbollah, à des milliers de personnes venues assister à Baalbek aux obsèques de sept des victimes des raids aériens.

« Notre guerre se poursuivra jusqu'à la libération de tout le pays (...) L'ennemi s'inclinera devant la puissance et la détermination de la résistance islamique. Nous attendons l'ennemi dans le monde entier », a-t-il ajouté.

Environ 4000 personnes, dont 400 combattants, se sont rassemblées dans cette ville située à 70 km de Beyrouth. « Mort à l'Amérique et à Israël », ont scandé les manifestants.

Les combattants du Hezbollah ont tiré 100 roquettes de fabrication soviétique Katioucha et des obus de 120 mm contre la « zone de sécurité » contrôlée par l'armée israélienne et l'Armée du Liban-Sud (ALS), soutenue par Israël.

L'Iran a dénoncé les raids aériens israéliens au Liban et a demandé aux pays arabes et musulmans de réagir promptement contre cette « agression flagrante ».

Après les raids de jeudi, Israël a continué de bombarder au cours de la nuit des positions palestiniennes au Liban.

« Le bombardement des objectifs terroristes se poursuit au cours de la



Des poings de colère sont brandis par les chîtes musulmans à l'enterrement de l'une des 12 victimes des raids israéliens dans le sud du Liban, jeudi. Ils crient vengeance.

nuit », a déclaré à Reuter un porte-parole militaire.

D'après radio-Israël, l'armée israélienne a été inquiétée par la réussite d'un assaut mené mardi par le Hezbollah pro-iranien contre une position de l'ALS. L'opération s'était

soldée par la mort d'un membre de l'ALS et la capture de quatre autres dans la « zone de sécurité ».

Les raids de jeudi sont les plus importants lancés par Israël depuis le début de l'année.

Le Liban a déclaré qu'il porterait

plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU contre cette « agression israélienne injustifiée ».

Le ministre israélien de la Défense Moshe Arens a, quant à lui, condamné le Liban et la Syrie pour avoir laissé agir le Hezbollah.

Des bombes explosent en Corse

Le FLNC revendique l'attentat

PORTO-VECCHIO (AP) — Trente bungalows et un bâtiment d'un village de vacances de Porto-Vecchio (Corse du Sud) appartenant au ministère de l'Économie et des Finances et au ministère du Budget ont été totalement détruits dans la nuit de jeudi à hier dans un attentat à l'explosif commis par un commando d'une vingtaine d'hommes se réclamant de l'ex-FLNC (Front de libération nationale de la Corse).

Le FLNC canal-historique a revendiqué hier matin auprès de Radio Corse Frequenza Mora l'attentat commis en réponse à la condamnation par la 10e chambre correctionnelle de Paris de deux militants nationalistes, Jean-Michel Rossi (3 ans de prison et 80 000 FF d'amende) et Jean-Dominique Allegrini (18 mois de prison et 40 000 FF d'amende).

Le ministre de l'Économie et des Finances, Michel Sapin, et le ministre du Budget, Michel Charasse, ont « fermement condamné cet acte de violence », contre lequel ils ont immédiatement porté plainte.

Selon la gendarmerie, un com-

mando d'une vingtaine d'hommes armés et cagoulés sont arrivés vers 23 h 00 dans le village de vacances « Isola Verde », où résidaient 56 personnes: 36 retraités du ministère des Finances plus les employés, le gardien, François Michelangeli, son épouse et sa fille.

Ils ont ligoté la totalité des 56 personnes présentes avant de les enfermer dans une maison à l'extérieur du village de vacances, située sur la presqu'île de Palombaggia à Porto-Vecchio.

Le commando a ensuite pris la fuite vers 2 h 30 après avoir placé une charge de 250 kg d'explosifs composés uniquement de gomme réunie par un cordon détonant avec une mise à feu électrique. Deux explosions se sont produites: l'une vers 4 h 30 qui a détruit 30 bungalows, l'autre aux environs des 5h qui a détruit la salle polyvalente. Seules la maison du gardien et une salle attenante ont été épargnées.

Les enquêteurs ont retrouvé sur les lieux un panneau portant la mention « Danger Miné FLNC ».

L'armée serbe évacue les casernes de Sarajevo

BELGRADE (Reuter) — L'armée serbo-fédérale a accepté d'évacuer les quatre casernes qu'elle occupe dans la capitale de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, rapporte l'agence Tanjug.

Ce retrait pourrait débiter aujourd'hui et être achevé demain soir, précisait hier le correspondant de l'agence à Sarajevo.

L'armée serbe affirmait avoir été empêchée de se retirer à cause du blocus militaire des Musulmans et des Croates.

Selon un communiqué de l'armée cité par Tanjug, des représentants des forces serbo-fédérales et la présidence collégiale serbo-croate de Bosnie-Herzégovine se sont mis d'accord sur « l'évacuation pacifique de soldats et de cadets des casernes de Sarajevo ».

Selon eux, le fait que les autorités bosniaques exigeaient que les troupes serbo-fédérales laissent presque toutes leurs armes aux forces de défense territoriale de Bosnie, a été, des jours durant, le principal obstacle à leur évacuation.

La police de Sarajevo, citée par ces journalistes, a par ailleurs déclaré que la principale gare ferroviaire de la ville avait été bombardée par des pièces d'artillerie à partir de la caserne Maréchal-Tito, peu après la signature de l'accord. On ignore la cause exacte de ce bombardement.

La Serbie affirme avoir retiré toutes ses forces régulières de Bosnie-Herzégovine ces dernières semaines, à part les soldats et cadets de Sarajevo. Les dirigeants bosniaques et l'armée se sont mutuellement accusés d'avoir empêché l'évacuation des casernes de Sarajevo.

PROFESSEURS

École privée anglaise de filles recherche professeurs pour des remplacements d'une année (1992/93)

- Professeur de français langue seconde, et éventuellement de français langue maternelle. Niveau secondaire, temps complet. Expérience et compétence en activités de communication orale (théâtre, animation, improvisation etc.) seraient un atout.
- Professeur d'histoire et de géographie, temps partiel. Élémentaire 6e année et Secondaire I.

Le permis d'enseignement de la province de Québec est obligatoire. Veuillez nous faire parvenir immédiatement votre curriculum vitae à ÉCOLE ECS Inc., 525, Mount Pleasant Ave., Westmount, Que. H3Y 3H6

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEURE OU PROFESSEUR en histoire

Poste régulier à temps complet en histoire du Québec et du Canada (19e-20e siècles). Entrée en fonction: le 1er janvier 1993.

Profil des fonctions
Enseignement et recherche en histoire. Encadrement d'étudiants et d'étudiantes de 1er et 2e cycles.

Qualifications requises
Doctorat en histoire ou dans une discipline connexe. Expérience dans l'enseignement et la recherche. Publications scientifiques récentes. Des compétences dans un deuxième domaine constitueraient un atout.

Prêre de faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre décrivant votre orientation de carrière au plus tard le **lundi 14 septembre 1992, 16 h, à :**

Madame la Doyenne
Faculté des lettres et sciences humaines
Concours 92-1-13
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

PROFESSEURE OU PROFESSEUR en gestion et développement des coopératives

Poste régulier à temps complet pour l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).

Profil des fonctions
Enseignement et recherche dans le domaine de la gestion et du développement des coopératives. Participation à l'administration universitaire et aux services à la collectivité.

Qualifications requises
Doctorat dans un domaine pertinent: administration, économique, sociologie du développement ou discipline connexe. Expérience dans l'enseignement et la recherche. Intérêt pour l'administration universitaire.

Prêre de faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre décrivant votre orientation de carrière au plus tard le **lundi 15 juin 1992, 16 h, à :**

Madame la Doyenne
Faculté des lettres et sciences humaines
Concours 92-1-14
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Les conditions de travail sont régies par les conventions collectives en vigueur. L'Université de Sherbrooke respecte le principe d'équité en emploi et elle s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents et résidentes permanents.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
UN PAYS DE CONNAISSANCE

La Librairie Gallimard est à la recherche d'un ou d'une libraire à temps plein

En plus de l'expérience de la vente en librairie, cette personne devra posséder de bonnes connaissances en art contemporain et maîtriser tous les rouages de la distribution des livres au Québec. Si ce poste vous intéresse, faites-nous parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre détaillant les raisons pour lesquelles nous devrions vous offrir ce poste.

Librairie Gallimard
3700, boul. St-Laurent
Montréal, Québec
H2X 2V4

UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

Département de géographie

Le département sollicite des candidatures pour un poste de remplaçant(e) en géographie physique au rang de professeur adjoint(e). Les langues d'enseignement sont le français et l'anglais. L'entrée en fonction est fixée au 1er juillet 1992 et le traitement et la charge de travail seront en conformité avec la convention collective. Le département a un corps enseignant de 17 personnes; il offre des programmes de concentration et spécialisation en géographie ainsi que des programmes d'études supérieures conduisant à la maîtrise et au doctorat.

Les candidats et candidates doivent détenir un Ph.D. Conformément aux exigences de l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens et citoyens du Canada ou aux personnes résidant de manière permanente au Canada. L'Université applique une politique d'équité en matière d'emploi.

Les candidats et candidates devront faire parvenir leur curriculum vitae et s'assurer que trois lettres de recommandation soient envoyées avant le 15 juin 1992.

Dr. Roger A. Roberge, directeur
Département de géographie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5
tél.: (613) 564-2395

POUR OBTENIR DES CANDIDATE(S) DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Combats meurtriers en Bosnie malgré les menaces de sanctions

L'ONU reçoit en son sein la Bosnie-Herzégovine, la Slovénie et la Croatie

BELGRADE (AFP) — De nouveaux combats meurtriers se sont déroulés hier à Sarajevo et dans plusieurs villes de province alors que le président américain George Bush a annoncé que les États-Unis envisagent « des mesures additionnelles » pour « dissuader » les Serbes de poursuivre leur « agression » en Bosnie-Herzégovine.

À New York, l'assemblée générale de l'ONU a admis hier comme nouveaux membres la Bosnie-Herzégovine, la Slovénie et la Croatie.

Le président Bush, qui a annoncé une nouvelle aide de huit millions de dollars aux réfugiés, a exprimé l'espoir que « la violence ne s'étende pas au Kosovo et à la Macédoine », dans une lettre adressée au président du Conseil italien Giulio Andreotti.

Des élections dénoncées comme « anticonstitutionnelles et illégales »

L'agence Tanjug a de son côté rapporté de nouveaux affrontements à Gorazde (est de Sarajevo) et la présidence de Bosnie a signalé des combats dans la région de Tuzla et Gracanica (centre) ainsi qu'à Doboj (nord). Les combats des trois derniers jours près de Zvornik (est) ont fait trente-cinq morts, a indiqué Tanjug citant des sources militaires serbes.

La reconnaissance par l'ONU de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Slovénie devrait faciliter la mise en oeuvre par le Conseil de Sécurité de nouvelles sanctions économiques contre la Serbie, considérée comme « agresseur » en Bosnie.

L'agence officielle yougoslave Tanjug a annoncé hier comme imminentes de nouvelles sanctions de la CEE et des États-Unis contre la Serbie.

Bosnie se sont poursuivies à Lisbonne, l'ambassadeur portugais Jose Cutileiro, médiateur de la CEE, ayant repris ses contacts bilatéraux avec les délégations croate et serbe, en attendant l'arrivée des représentants de la communauté musulmane.

Le chef de la délégation musulmane, le président de Bosnie-Herzégovine Alija Izetbegovic, a déclaré ne pas vouloir s'asseoir à la même table que le leader des Serbes de Bosnie-Herzégovine, M. Radovan Karadzic, présent à Lisbonne.

Les pourparlers portent sur les limites géographiques de chaque unité territoriale et les compétences de l'autorité centrale et de chaque canton notamment en ce qui concerne les forces armées.

Alors que la guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine a fait 1 210 000 personnes déplacées dans l'ex-Yougoslavie, selon les derniers chiffres des Nations Unies, l'aide

humanitaire internationale a de plus en plus de mal à arriver.

Douze camions du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ont été « confisqués » près de Doboj (nord de la Bosnie) par des « bandits », selon un porte-parole du HCR à Genève et le départ de Belgrade et Zagreb vers Sarajevo de 47 camions chargés d'aide alimentaire américaine acheminée par le HCR a été annulé hier « pour des raisons de sécurité ».

La guerre s'est poursuivie en Croatie, notamment à Zadar (côte adriatique), où l'armée yougoslave a bombardé la ville et ses environs pour la cinquième journée consécutive, selon la télévision croate.

Onze personnes ont été blessées, dont quatre grièvement, au cours d'une attaque aux ordres de Staline contre Osijek (est de la Croatie) par l'armée yougoslave, a indiqué hier Radio Zagreb.



Le président croate Franjo Tudjman (à gauche) s'adresse à un membre non identifié de la délégation de son pays à l'Assemblée générale des Nations Unies hier. La Croatie fait maintenant partie de l'ONU.



PHOTO AP

Le ministre des Affaires extérieures de la Bosnie-Herzégovine, le Dr Haris Silajdzic (à gauche), écoutait attentivement les conditions d'acceptation de son pays à l'ONU, hier à New York, pendant que des combats sanglants sévissaient chez lui.

par les autorités serbes doivent être organisées demain au Kosovo par les Albanais de souche qui constituent 90 % de cette province du sud de la Serbie voisine de l'Albanie.

Zerovica, un faubourg de Sarajevo, a été hier le théâtre de « combats meurtriers » entre « Bêrets Verts » (milices musulmanes) et forces serbes, a indiqué la télévision de Belgrade en faisant état de « plusieurs morts et blessés ».

Le Conseil de Sécurité a adressé un avertissement aux autorités de Belgrade leur demandant de s'abstenir de tout acte pouvant entraver le déploiement en Croatie de la FORPRONU (Force de Protection des Nations Unies) et le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali s'est inquiété des violations persistantes du cessez-le-feu et de l'expulsion de civils non-serbes.

Les négociations sur l'avenir de la

Baker n'exclut pas une action militaire contre les Serbes

LONDRES (AFP) — Le secrétaire d'État américain James Baker n'a pas exclu, pour la première fois, la possibilité d'une action militaire internationale contre les Serbes, au cas où « les actions politiques, diplomatiques et économiques échoueraient », hier soir à Londres.

Dans une déclaration faite à la sortie d'un entretien avec le premier ministre britannique John Major, M. Baker a également annoncé la fermeture de deux des trois consulats yougoslaves aux États-Unis, à San Francisco et New York, en mesure de rétorsion contre les récents agissements des autorités serbes.

Interrogé sur la possibilité d'une intervention militaire contre les Serbes, il a déclaré : « Le monde civilisé devrait vraiment commencer à envisager de concert ce qu'il pourrait faire politiquement, diplomatiquement et économiquement. Si ces mesures échouaient, et seulement si elles échouaient, il faudrait alors envisager ce qui pourrait être fait dans le domaine militaire ».

Dans une interview à la télévision BBC, le secrétaire-général de l'Union européenne occidentale (UEO), M. Willem Van Eekelen, s'était auparavant prononcé en faveur d'une « intervention militaire limitée » en Yougoslavie, même sans

l'accord des parties impliquées dans le conflit. « Je pense que le seuil de violence est tel que nous devrions au moins être prêts à mener une action militaire », a-t-il dit.

M. Baker a par ailleurs déclaré que l'ambassadeur américain en Yougoslavie ne retournerait pas à Belgrade et annoncé la rupture de tous les contacts américains avec l'armée yougoslave. Les États-Unis vont également réduire le personnel de l'ambassade américaine à Belgrade, a-t-il ajouté.

M. Baker a qualifié la situation en Bosnie-Herzégovine de « cauchemar sur le plan humanitaire ». « Il est important de porter notre attention sur la tragédie humaine », a-t-il dit.

« Nous avons besoin que l'aéroport de Sarajevo soit ouvert et qu'un saut-secours soit accordé pour le transport de l'aide humanitaire et médicale », a-t-il ajouté.

Le secrétaire d'État américain a fait une brève escale hier soir à Londres pour un dîner de travail au 10, Downing Street avec M. Major et le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd.

Il doit quitter Londres aujourd'hui pour Lisbonne, où il assistera à une conférence sur l'aide à la Communauté des États indépendants.

Ramos crie victoire sur fond de fraude électorale

MANILLE (AP et AFP) — Un responsable de l'organisme privé chargé du dépouillement a confirmé hier que des fraudes avaient bien eu lieu lors des élections du 11 mai aux Philippines.

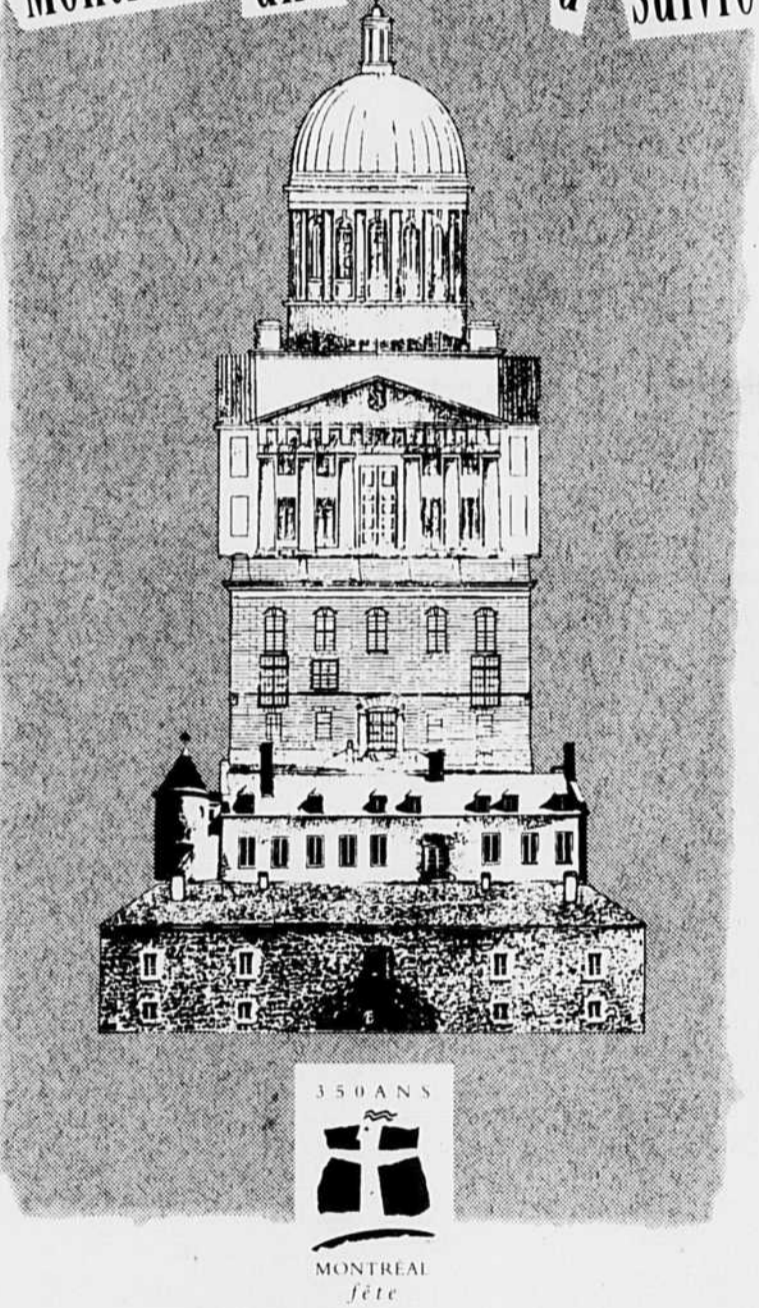
Ce responsable du Media Citizen Quick Count (MCQC) — seul organisme autorisé à publier des résultats — a affirmé que des « bourrages d'urnes massifs » avaient été pratiqués dans au moins trois provinces où le candidat du pouvoir, le général Fidel Ramos, est arrivé en tête. Franklin Drilon, chef de cabinet de Cory Aquino, a reconnu l'existence de fraudes, soulignant cependant qu'elles n'étaient pas assez importantes pour affecter l'élection prési-

dentielle. Onze jours après la clôture du scrutin, les résultats définitifs de l'élection présidentielle ne sont toujours pas connus, même si, sur la base de 55 % des bulletins dépouillés, le général Ramos, l'ancien ministre de la Défense soutenu par la présidente sortante Corason Aquino, arrive en tête des sept candidats au poste suprême, avec 24 pour cent des voix.

« Si ce bourrage a été exécuté dans toutes les villes des deux provinces (Tariac et Pampanga), avec au moins un millier de votes inexistant par ville, ce candidat pourrait avoir bénéficié de centaines de milliers de bulletins non valides », estime M. Bando.

Il n'y a que le prix qui soit sans histoire.

Montréal, une histoire à suivre



FORFAIT « 4 MUSÉES » À 12 \$

Du 15 mai au 12 octobre, vivez la grande histoire à petit prix. De concert, le Marché Bonsecours et les Musées du Château Ramezay, David M. Stewart et McCord d'histoire canadienne présentent l'exposition **Montréal, une histoire à suivre**, 350 ans d'aventures, des grands explorateurs à nos jours. Quatre lieux, quatre époques, une seule épopée à un seul prix : 12 \$. Dépêchez-vous : ce forfait est en quantité limitée.

MUSÉE DAVID M. STEWART

Les origines

Adresse : Le Fort, chemin Tour de l'Île,

Île Ste-Hélène.

Renseignements : (514) 861-6701.

MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY

Jalon d'empire

Adresse : 280, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Renseignements : (514) 861-3708.

MARCHÉ BONSECOURS

Ainsi va la ville

Une conception du Musée de la civilisation

Adresse : 350, rue St-Paul Est, Montréal.

Renseignements : (514) 872-7292.

MUSÉE MCCORD D'HISTOIRE CANADIENNE

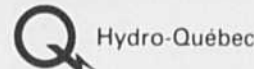
Le pont Victoria : un lien vital

Adresse : 690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

Renseignements : (514) 398-7100.

En vente dans chacun des musées et au Réseau Admission; appels locaux: 522-1245; pour l'extérieur de Montréal : 1 800 361-4595. Forfait « 4 musées » : adultes 12 \$, aînés/étudiants 8 \$.

UNE PRÉSENTATION DE



Le meilleur de nous-mêmes

LES GRANDS PARTENAIRES



EN COLLABORATION AVEC



Cartes

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Longueuil, Cour du Québec... CHAMBRE CIVILE, NO: 505-02-002016-917, P.A.E. SERVICES COMPTABLES INC.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, NO: P-91-1829, VILLE DE PIERREFONDS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 503-32-00743-911.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 500-05-006463-929.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Nos: 705-11-000289-927 41115815

Dans l'affaire de la faillite de :

DEANNO PIEDIMONTE,

agent de correction, résidant et domicilié au 145, rue Sans Regret, Repentigny, Québec, J5Y 1R2.

Avis est par les présentes donné que DEANNO PIEDIMONTE a fait cession de ses biens le 13ième jour de mai 1992, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de juin 1992 à 9:00 heures de l'avant-midi au bureau du syndic, 1, Place Ville-Marie, suite 3210, à Montréal, dans la Province de Québec.

Daté à Montréal ce 19 mai 1992

SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.

Syndic

Paul Rainville, Administrateur

Téléphone: (514) 393-5440

1, Place Ville-Marie, Bureau 3210

Montréal (Québec) H3B 4T9

Téléphone: (514) 393-7115

Télécopieur: (514) 393-5459

Samson Bélaïr Deloitte & Touche

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTRÉAL

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-010659-918

500-18-000124-926

LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, corporation

légalement constituée ayant son siège social au 1981, Avenue McGill College, 16e étage, Montréal, partie demanderesse contre LEO BURMAN, résident et domicilié au 3374 Soissons, Longueuil; partie défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant:

1— le lot CENT QUATRE VINGT HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-188) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

2— le lot CENT QUATRE VINGT NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-189) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Côte Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 6250 rue Papineau, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 59 050,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGT-CINQUIÈME (25e) jour de JUIN 1992, à DOUZE heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-008164-913

500-18-000051-921

LAURETTE AUDET,

administratrice, domiciliée et résidant au 3313, avenue Charbonneau à Mascouche, district de Terrebonne; partie demanderesse, contre JEAN-YVES LAMÉL, photographe, domicilié et résidant au 183, rue Ashton à ville Saint-Louis, 16e étage, district de Saint-Louis; partie défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un emplacement mesurant seize pieds et soixante-sept centimètres de pied (16,87 m) de largeur en front et à l'arrière, sur une parcelle de soixante-dix-huit pieds (78 m) mesurés anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant: le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot numéro cent quarante-deux de la subdivi-

vision officielle du lot originaire numéro neuf (9-142-2), audits plan et livre de renvoi officiels du village de la côte de la Visitation, avec bâtiment dessus érigé sur trois étages, portant les numéros 4450 à 4452 de ladite rue Messier, dont le mur sud-est est mitoyen, avec circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, notamment: avec droit de passage dans la ruelle à l'arrière (étant le lot 9-129 dudit cadastre). »

La mise à prix est fixée à 32 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue St-Antoine est, local 8.119, le VINGT-SIXIÈME (26e) jour de JUIN 1992, à DIX heures.

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-020213-912

500-18-000121-922

CANADA D'ÉCONOMIE DES POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ URBAINE DE MONTRÉAL, corporation

légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec, ayant son siège social au 450, rue Gifford, en la cité et district de Montréal; partie demanderesse contre JACQUES BEAUDOIN, résident et domicilié au 364, des Cigales, en la ville d'Otterburn Park; partie défenderesse et le REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis-en-cause.

« Un emplacement ayant front sur le côté sud-ouest de la rue Desnoyers, en la ville de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal comme étant:

a— du lot numéro TROIS de la resubdivision officielle du lot numéro VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (1674-21-3);

b— du lot numéro DEUX de la resubdivision officielle du lot numéro VINGT-DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (1674-22-2);

c— du lot numéro DEUX de la resubdivision officielle du lot numéro VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (1674-23-2);

d— du lot numéro UN de la resubdivision officielle du lot numéro VINGT-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE (1674-24-1).

Avec bâtisse dessus construite portant les numéros 806, 808, 810, 812, 814 et 816 rue Desnoyers, Montréal, et dont le mur latéral sud-est est partie mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit emplacement, notamment: avec droit de vue, résultant de l'acte enregistré sous le numéro 2781755. »

La mise à prix est fixée à 57 550,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur les fiscalités municipa-

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 503-32-00743-911.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 500-05-006463-929.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 503-32-00743-911.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DES CRÉANCIERS, NO: 500-05-006463-929.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 7365, rue Nicomes, app. A, Brossard, Québec, J4Y 2P7.

Faillite

Avis est par les présentes donné que 2821-1387 QUÉBEC INC. a déposé une cession le 12 mai 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er juin 1992 à 10h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard René-Lévesque ouest, Basilarie 00, Tour ouest, chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la Province de Québec.

DATE DE MONTRÉAL, ce 20ième jour de mai 1992.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., Syndic

ROLAND CHRETIEN, Responsable de l'actif

600, rue De La Gauchetière Ouest Bureau 1900, Montréal, Québec H3B 4L8

Tel: (514) 879-1385

GILBERT CHAPADOS.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de:

2821-1387 QUÉB

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La Russie et la Pologne signent un accord de coopération politique

Les troupes russes seront retirées de Pologne d'ici le 15 novembre

MOSCOU (Reuter) — Boris Eltsine et Lech Walesa ont signé hier à Moscou un accord sur le retrait des troupes russes de Pologne ainsi qu'un traité de coopération politique, rapporte l'agence Itar-Tass.

Quarante mille soldats de l'ex-armée soviétique devront quitter la Pologne d'ici le 15 novembre prochain, selon le document signé par les deux chefs d'État.

« Le président Eltsine a qualifié le traité sur l'amitié et la coopération entre la Russie et la Pologne d'événement historique, (...) le président Walesa a dit que le document ouvrait une nouvelle page dans les relations bilatérales », selon l'agence.

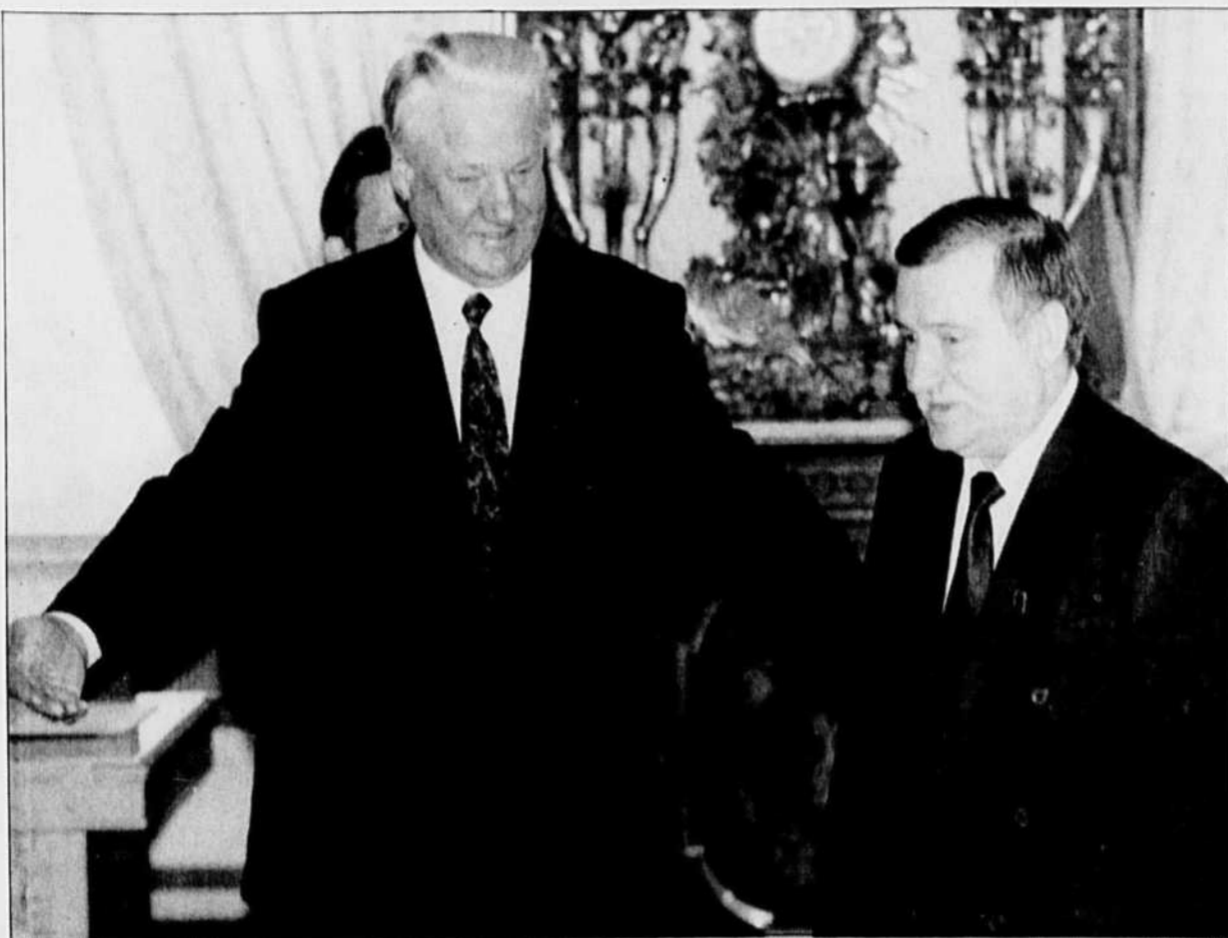
Le chef de l'État polonais a déclaré qu'il aimerait « partir de zéro dans les relations avec la Russie en évitant les complications liées au passé ».

« Notre histoire est compliquée et c'est dur de rompre avec le passé (...) Pour moi, la question est de savoir comment et quand nous parviendrons à laisser notre passé derrière nous », a-t-il dit.

Pour sa première visite officielle dans l'un des pays de la Communauté des États indépendants (CEI), Lech Walesa a été accueilli par Boris Eltsine sous les ors de la salle saint George du Kremlin.

L'accord sur le retrait militaire, signé par le ministre polonais des Affaires étrangères Krzysztof Skubiszewski, précise les conditions financières du départ des soldats.

Un petit groupe de militaires res-



Le président Boris Yeltsine a reçu son homologue polonais Lech Walesa en visite officielle hier à Moscou.

tera sur place pour superviser le transit des 200 000 soldats ex-soviétiques rapatriés d'Allemagne.

Pendant sa visite, Lech Walesa se rendra en Biélorussie, dans la forêt de Katyn, où plusieurs milliers d'of-

ficiers polonais furent massacrés par les troupes soviétiques pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les autorités nigérianes nient les violences

LAGOS (Reuter) — Les autorités du Nigeria ont démenti hier les informations faisant état de violentes émeutes dans la banlieue de la nouvelle capitale du pays, Abuja.

Le porte-parole du président Ibrahim Babangida et d'autres responsables ont déclaré qu'il n'y avait eu aucune violence ni victime jeudi dans la ville de Maraba, à 15 km de la capitale.

Le général Babangida, pour sa part, a admis hier que le Nigeria traversait une crise et s'est engagé à prendre des mesures fermes pour assurer la sécurité de la population.

« Il y avait une crise et il y a toujours une crise », a-t-il déclaré aux journalistes à l'issue d'une réunion extraordinaire à Abuja du Conseil exécutif des forces armées, le plus haut organe de décision du pays.

Le général Babangida a affirmé que les 20 membres du conseil défendraient « jusqu'à leur dernière goutte de sang » le programme qui prévoit le retour d'un gouvernement civil. Il n'a pas dit quelles mesures seraient prises pour mettre fin aux émeutes les plus graves qu'ait connues le Nigeria depuis 10 ans. Il devrait s'exprimer à la télévision et à la radio lundi matin.

Un correspondant de Reuter à Lagos n'avait pu confirmer ces informations, n'ayant vu jeudi aucun signe d'émeutes à Maraba.

La situation était aussi tendue, jeudi, à Enugu, capitale d'un État de l'est du pays où la rébellion biafraise

et la guerre civile nigérienne éclatèrent dans les années 1960.

Des habitants ont dit que les forces de l'ordre s'étaient déployées en véhicules blindés sur les grandes artères, apparemment pour empêcher des étudiants de se joindre à d'autres manifestants.

La tension serait également montée à Kano, ville du nord du pays où des affrontements entre chrétiens et musulmans ont fait plusieurs centaines de morts en octobre dernier.

Selon des habitants de Maraba, beaucoup de gens ont fui le quartier ou cherché refuge dans un commissariat de police.

Abuja est une ville inachevée de plus de 200 000 habitants, essentiellement des fonctionnaires. Ses quartiers périphériques sont surtout peuplés de membres de tribus minoritaires.

Les autorités ont décidé d'y transférer le siège du gouvernement en partie parce que le territoire d'Abuja n'est contrôlé par aucune des trois tribus principales du Nigeria.

La résidence officielle du président Babangida se trouve au centre d'Abuja, où gouvernement et rebelles soudanais doivent entamer dimanche des négociations de paix.

À Kaduna, où un couvre-feu nocturne a été imposé pour une durée indéterminée, soldats et policiers patrouillent dans les rues depuis lundi. Selon la presse, 195 victimes des affrontements ethniques et religieux y ont été enterrées jeudi.

L'Ukraine déplore la résolution russe sur la Crimée

BUDAPEST (Reuter) — Le premier ministre ukrainien, Vitold Fokine, a déploré hier que le Parlement russe ait jugé illégale la cession de la Crimée à l'Ukraine en 1954.

Les députés russes ont adopté jeudi une résolution selon laquelle les fondements juridiques de la cession de la Crimée ont été adoptés sous le régime soviétique « en violation de la Constitution et n'ont aucune valeur légale ».

« Cette résolution ne peut être qualifiée que de déplorable et regrettable », a dit Vitold Fokine, en visite en Hongrie, lors d'une conférence de presse.

La résolution russe stipule que le statut de la Crimée doit être fixé lors de pourparlers entre Moscou et Kiev. Vitold Fokine a rappelé qu'un traité signé le 6 novembre par la Russie et l'Ukraine excluait les revendications d'une république sur le territoire de l'autre.

« À partir de maintenant, les événements peuvent prendre toutes les tournures », a-t-il dit. « Je peux affirmer une chose: l'Ukraine ne permettra jamais d'ingérence dans ses affaires intérieures. La question de Crimée est une question ukrainienne », a-t-il ajouté.

C'est en Crimée, région très touristique peuplée en majorité de russophones, qu'est basée l'ex-flotte soviétique de la mer Noire, dont Kiev et Moscou se disputent les 380 navires.

L'Ukraine a accusé hier le commandement des forces de la Communauté des États indépendants (CEI) d'affecter de nombreux conscrits non ukrainiens à cette flotte, dont Kiev réclame une part importante.

« Selon des informations dignes de foi, le commandement de la flotte de la mer Noire (...) a entrepris d'affecter à la flotte des recrues originaires d'autres États de la Communauté », écrit le ministre ukrainien de la Défense, Konstantin Morozov, au chef d'état-major des forces de la CEI, Evgueni Chapochnikov, dans une lettre publiée par l'agence Ikrinform.

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0811

La maîtrise des intangibles

ÉPARGNER, C'EST UNE OBLIGATION.

LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 19 mai au 1^{er} juin 1992

◆ L'épargne à votre portée!

Achetez vos obligations d'épargne du Québec au comptant en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$.

Procurez-vous-les dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Ou choisissez le mode Épargne-salaire: une façon simple et sûre d'épargner (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

◆ L'épargne qui rapporte!

Bénéficiez du taux très concurrentiel des obligations d'épargne du Québec: il est ajusté chaque année au taux du marché.

Les obligations d'épargne du Québec rapportent plus qu'un simple compte d'épargne et se comparent avantageusement à un dépôt à terme, en offrant beaucoup plus de souplesse.

Mieux encore, faites fructifier vos obligations d'épargne du Québec à l'abri de l'impôt en les déposant dans des régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-études autogérés.

◆ L'épargne plus que flexible!

Avec les obligations d'épargne du Québec, votre capital est toujours disponible car elles sont encaissables en tout temps. De plus, l'intérêt quotidien vous permet de toucher le plein montant de vos intérêts, n'importe quel jour du mois. C'est comme de l'argent comptant!

Du 19 mai au 1^{er} juin 1992, achetez vos obligations d'épargne du Québec.

6 1/2%
la première année

INFORMATION:

1 800 463-5229 **528-1200**
(à l'extérieur de Québec) (région de Québec)
ou appelez Communication-Québec (sans frais)

• Intérêt de 6 1/2% pour la première année, soit jusqu'au 31 mai 1993. • Le même taux de 6 1/2% s'applique aussi aux obligations émises depuis 1987. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées. • Les obligations émises entre 1980 et 1986 ne sont pas touchées par cet ajustement de taux puisqu'elles rapportent déjà un taux minimum garanti par année, jusqu'à leur échéance, supérieur au taux de la nouvelle émission. • Les émissions antérieures à 1980 sont échues et ne portent donc plus intérêt. Échangez-les sans tarder pour les nouvelles obligations.

Québec



Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

ÉDITORIAL

La solitude d'un scénario

LARGE VISION, propositions impeccables ou presque, pédagogie admirable : les deux ans de travaux du Conseil des collèges viennent de produire un projet de réforme capable de raver leur clou aux charlatans qui, de leurs lointains rivages politiques ou économiques, voudraient aujourd'hui repenser l'éducation en se passant de la réflexion des éducateurs. Si les cégeps pouvaient être réinventés, selon le modèle dévoilé jeudi dernier, le Québec serait en droit d'espérer.

Mais voilà un bien grand « si », en même temps que le plus fort reproche qu'on puisse adresser à ce valeureux Conseil. Ses travaux ont écarté d'emblée toute hypothèse que le véhicule cégep soit irréparable, et qu'un autre puisse faire beaucoup mieux. Son scénario est tout fin seul, vulnérable, fermé. D'entrée de jeu, le Conseil a décrétoché qu'il ne ferait pas de bilan des 25 années des collèges d'enseignement général et professionnel, créés en 1967. D'entrée de jeu, il a donc adopté la conclusion qui apparaît 357 pages plus loin : « le Conseil est convaincu qu'il y a lieu de faire l'économie d'un débat sur l'existence de l'enseignement collégial et des collèges (...) »

L'économie pourrait avoir été coûteuse, car il faudra bien que le débat se fasse un jour. Le cégep a livré de belles marchandises, nul n'en doute. Il a animé des régions, innové en matière d'enseignement et de recherche, élargi et démocratisé un accès à peu près inexistant à l'enseignement postsecondaire. Mais il a aussi flanché sur des choses essentielles, des objectifs premiers qui lui avaient été assignés en 1967. Prenons trois exemples, connus. 1) 40 % de ceux qui s'y inscrivent abandonnent ou échouent en cours de route. 2) Un maire tiers des diplômés effectuent le parcours collégial dans les délais prévus — de deux ou trois ans selon le secteur — malgré les faibles exigences des programmes. 3) Les cégeps devaient accueillir majoritairement des inscrits à l'enseignement professionnel, plutôt qu'à l'enseignement préparatoire à l'université, et n'y sont jamais arrivés. Depuis 25 ans, ils vivent dans l'obsession des problèmes de leur majorité, les étudiants inscrits au « pré-universitaire », et la formation professionnelle, si cruciale pour l'avenir du Québec, est leur parent pauvre.

Ce ne sont pas des raisons suffisantes pour les bazariser. Mais ce sont des raisons suffisantes pour faire le débat. Nous nous sommes peut-être trompés en 1967. Et nous ne pouvons décider de poursuivre cette expérimentation perpétuelle en nous fondant simplement, comme le suggère le Conseil, sur des indicateurs impressionnistes comme « l'ouverture » que les cégeps manifesteraient aujourd'hui à l'égard du changement, ou les « espoirs renouvelés » que formuleraient aujourd'hui « les individus et les organisations de tous genres ». Certes, on ne se surprendra pas que le Conseil des collèges n'ait pas osé

lancer un débat qui aurait pu à la limite scier la branche de ses commettants. Mais il est utopique de penser en faire « l'économie ». La ministre de l'Enseignement supérieur, madame Robillard, plus réaliste, le reconnaît en prévision de la commission parlementaire qui devrait prendre le relais l'automne prochain.

Si les cégeps devaient survivre, ce qui reste donc à voir, on ne saurait toutefois trouver meilleure façon de les réformer qu'en suivant généralement les pistes que formule le Conseil des collèges. Le chambardement à la fois de l'approche et des contenus des programmes, il faudra en passer par là.

Contrairement aux modes réformatrices de l'heure, le Conseil croit que tous les cégepiens, qu'ils se dirigent vers

Le Conseil des collèges veut une réforme qui exigerait une révolution

l'université ou vers le marché du travail, ont d'abord besoin d'une solide culture générale, et d'outils intellectuels pour la conserver et l'enrichir. On pourra chicaner, et on ne s'en privera pas, sur sa proposition de formation générale élargie, commune et obligatoire — sauf pour les arts et les mathématiques que des êtres intelligents, croyez-le ou non, ne trouvent pas essentiels à la culture personnelle en cette fin de siècle ! Mais le maigre tronc commun de cours actuellement obligatoires dans les cégeps, la trilogie langue première-philosophie-éducation physique, avait coupé leurs programmes du meilleur de la tradition collégiale nord-américaine des *liberal arts*, beaucoup plus large et exigeante. Nos malheureux résultats commandaient d'y revenir.

Ce fondement assuré, le Conseil propose ensuite moins de revirements que de resserrements pour les besoins spécifiques à l'enseignement pré-universitaire et à l'enseignement professionnel, où il veut surtout relever les exigences, amener les étudiants à travailler plus et mieux.

On doit surtout saluer ici l'importance qu'il accorde à l'orientation et à l'encadrement des étudiants, ce mal profond des cégeps, dont ils héritent d'écoles secondaires en crise. Dans la mesure où le gouvernement du Québec refuse de s'attaquer à la réforme autrement plus urgente de l'enseignement secondaire, le cégep se trouve forcé de réparer les dégâts. Le Conseil propose, par exemple, une session de « mise à niveau » des écolopés du secondaire, qui se présentent au cégep avec un diplôme acquis à l'usage, et qui sont incapables de s'adapter d'emblée aux exigences de l'enseigne-

ment collégial. C'est à l'entrée aussi qu'on devrait immédiatement réorienter vers l'enseignement technique une bonne partie des désorientés. Il vaut mieux créer cette antichambre qui opérera une certaine sélection, que de maintenir une fausse égalité de départ, qui tire ensuite les exigences vers le bas, au rythme des étudiants les moins bien préparés.

Tant au plan de l'évaluation que de la gestion, le rapport choisit des avenues fécondes. Les établissements devraient retrouver, pour la gestion de leurs ressources matérielles et humaines, une marge de manoeuvre que l'idéologie égalitariste des années soixante avait bannie. Mais on ne saurait leur laisser la bride sur le cou sans prévoir d'efficaces mécanismes de surveillance, d'où notamment la nécessité de renforcer l'organisme d'évaluation « externe » qui a réussi, via le Conseil des collèges, à s'insérer timidement dans le réseau.

Reconstruits selon les lignes directrices du rapport, les cégeps redeviendraient un projet très crédible, enthousiasmant même. Mais nous nageons ici dans une utopie bridée d'avance, bien plus qu'elle le fut en 1967. Car tout repose, dans la proposition du Conseil des collèges, sur une refonte majeure des programmes. Et s'il est une chose que le réseau collégial a démontré clairement, depuis 25 ans, c'est qu'il en est à peu près incapable. À l'enseignement pré-universitaire, le plus mal en point, on a entrepris et raté entièrement la révision du programme des Sciences de la nature, et il a fallu plus de dix années cauchemardesques (1978-1989) pour arriver à une entente sur de faiblaris amendements au programme de Sciences humaines, dont la mise en oeuvre tarde toujours. La machine est lourde, conflictuelle, paralysante, elle bloque le changement avant son amorce. Et pourtant, le Conseil affirme qu'il faudra réinventer le cégep d'ici cinq ans !

« La révision du processus de gestion des programmes constitue une condition essentielle pour la rénovation de l'enseignement collégial », dit suavement le rapport. En effet. Mais on peut sans danger prédire que ce « processus », dont la lourdeur protège tant d'intérêts bien établis, sèmera la zizanie de haut en bas et de long en large dans le réseau. Adieu réforme, nouveaux programmes, et cégeps réinventés, s'il faut d'abord passer par ce cul-de-sac. À moins que la ministre, qui ose penser à une nouvelle loi des cégeps pour le printemps prochain, agisse d'autorité et mette en quelque sorte le « processus » en tutelle. Derrière des circonvolutions langagières très cégepiennes, c'est ce que laisse vaguement entendre le Conseil incapable, cette fois, de faire entièrement l'économie du débat.

Autrement dit, il faudrait passer par une révolution pour aller à la réforme. On voit mal, dès lors, pourquoi il fallait priver la réflexion d'autres scénarios de révolution.

LISE BISSONNETTE



Daniel Latouche

Les toilettes de l'histoire

IL SE TROUVE encore des Québécois pour remarquer que les Français n'ont pas des toilettes aussi modernes qu'en Amérique du Nord. La Renaissance, les grands boulevards, les musées, tout cela c'est bien beau, vous diront-ils, mais les toilettes, oh-la-la ! S'ensuivent alors d'interminables explications sur les différences entre les toilettes allemandes, les belges (dans les deux langues) et les italiennes. Ah, les italiennes (les toilettes, pas les femmes) !

C'est bien connu : en voyage, on trouve toujours ce que l'on cherche. Pour certains, ce sont des toilettes pas à la hauteur (dans tous les sens du mot). Pour d'autres, ce sont des oreilles attentives, des ouvertures d'esprit et des compromis honorables. Tout dépend évidemment de ce dont on a besoin.

Monsieur Bourassa fait partie de la deuxième catégorie de voyageurs. Il y a longtemps qu'il ne s'en fait plus avec les facilités sanitaires. Il a tellement voyagé, surtout en Suisse où la question des toilettes ne se pose pas, pour en avoir vu d'autres. Mais montrez-lui un rouleau de compromis constitutionnels, un bidet sénatorial (égal et efficace) et un lavabo de société distincte, alors il est intarissable. Pas le moindre détail ne lui échappe. Il sait tout, voit tout et comprend tout. Les chasses d'eau constitutionnelles, c'est son point fort.

Rarement un voyage d'un premier ministre québécois dans le reste du pays n'aura été aussi important. Dans cinq ans, lorsqu'on écrira l'histoire de cette période, on découvrirait que c'est au cours de ces quelques jours de mai que tout s'est décidé. Ce fut aussi un voyage révélateur et on doit déplorer qu'il se soit terminé aussi rapidement. Encore trois ou quatre étapes, dans le Nord-Ouest par exemple, et nous aurions appris ce que le premier ministre entend faire pour ramener le bilinguisme au Québec et pour satisfaire les demandes territoriales des peuples autochtones. Cet homme est extraordinaire. Avant son départ de Québec, il définissait son périple comme un voyage d'exploration qui lui permettrait de mieux saisir le pouls de l'Ouest canadien et de leur expliquer directement les demandes du Québec. Jusque-là rien à lui reprocher. On ne peut tout de même pas empêcher notre premier ministre d'aller constater de visu si les montagnes rocheuses sont toujours en place. Après tout, ces montagnes vont constituer un élément important de sa campagne référendaire. S'il fallait qu'elles aient démanté au Montana ! Avec les plaques tectoniques, le Big Bang et les trous dans la couche d'ozone, on ne sait jamais. En matière de géologie et de géographie politique, on n'est jamais trop prudent. Pendant que nous nous débattons avec les finances de Claude Morin, Robert Bourassa jouait à l'explorateur.

TOUS LES PREMIERS MINISTRES québécois ont effectué de pareils périples et en sont revenus mieux préparés à affronter la vie. En effet, c'est toujours un choc de constater que des gens sympathiques et intelligents n'ont pas la moindre idée de ce que vous leur racontez. Mais pour que le voyage en vaille la peine, il faut éviter de l'entreprendre avec des idées préconçues sur ce que l'on va y trouver. Certes, une prudence élémentaire s'impose, mais pas besoin de traîner ses rouleaux de papier hygiénique partout où de faire croire aux gens de la place qu'ils sont les plus beaux et les plus fins (les gens, pas le papier). L'occasion était donc bonne pour que Monsieur Bourassa rappelle à ses interlocuteurs le contenu du rapport Allaire et les mettre au parfum des derniers travaux de la Commission de l'Assemblée nationale sur la souveraineté. Il aurait pu aussi les informer de la façon dont le Québec entendait utiliser les nouveaux pouvoirs législatifs que la réforme constitutionnelle allait sûrement lui apporter. Il y a tellement de choses à dire lorsqu'on décide de parler pour le vrai.

Dès son arrivée à Vancouver, on a senti le malaise. Devant l'abondance de verdure et de fleurs autour de lui, monsieur Bourassa a subitement pensé que nous étions en juillet et que la conférence constitutionnelle de la dernière chance avait déjà eu lieu. Alors, il a commencé à parler des négociations constitutionnelles au passé, comme si tout avait été décidé et qu'il ne restait plus que quelques détails symboliques à finaliser. Le premier ministre Harcourt n'en est pas revenu. Lors de sa première rencontre avec monsieur Bourassa — c'était en Suisse — ce dernier lui était apparu sous les traits d'un premier ministre d'un pays quasi indépendant venu discuter en Europe des

grands dossiers de la planète. Voilà que cette fois, il est en présence d'un plombier constitutionnel. Le choc a dû être grand. Tout ce que Monsieur Bourassa demande maintenant à ses homologues provinciaux, c'est de ne pas le piétiner tous en même temps. Un à un, cela va encore. Mourir dans la dignité constitutionnelle, chez lui, avec les siens, voilà son rêve.



C'est notre premier ministre sait très bien qu'il n'a plus aucune marge de manoeuvre pour ce qui est des clauses qui intéressent directement le Québec. Il a déjà déclaré à plusieurs reprises qu'il était prêt à accepter toute entente qui, en substance, aurait l'allure de Meech. Mais monsieur Bourassa n'aura aucunement fait référence à la « substance » des choses, ce qui dans son cas, vous en conviendrez, a quelque chose d'insusé. Il cherche maintenant à éviter le pire, c'est-à-dire qu'on lui retire jusqu'aux apparences d'un compromis honorable pour le Québec. Alors, il n'a pas d'autre choix que de discuter immédiatement de la deuxième phase des négociations constitutionnelles, celles qui concernent le Sénat. Il espère qu'en se montrant inflexible sur ce point, on va lui redonner les « apparences substantielles » de Meech. Mais les illusions ne sont plus possibles. Dès le 15 mai, le *Globe and Mail* révélait que tout était décidé et que Robert Bourassa avait déjà laissé tomber sa société distincte.

Rendu en Alberta, Monsieur Bourassa s'est rendu compte qu'il n'était pas question pour l'Ouest canadien de laisser aller le morceau, surtout pas qu'on s'est maintenant rendu compte que le premier ministre du Québec a mordu à l'hameçon. À son arrivée en terre albertaine, le chef du Parti libéral du Québec a commencé par y aller d'un petit cours sur la difficulté de faire coexister parlementarisme, fédéralisme et Sénat élu. Il pensait probablement impressionner ses hôtes avec ses connaissances de science politique. Malheureusement pour lui, ce sont les Albertains qui ont écrit le livre à ce sujet. Au moment de son départ pour la Saskatchewan, notre voyageur en était rendu à dire qu'il ne saurait être question de tout bloquer à cause du Sénat et que la position du Québec n'était pas coulée dans le béton.

LA SASKATCHEWAN allait se révéler l'étape décisive du périple. Le premier ministre de cette province, Monsieur Roy Romanow, fut l'un des principaux artisans du complot constitutionnel d'il y a 10 ans. C'est lui qui fit comprendre à ses collègues du Canada anglais que le moment était bien choisi pour isoler le Québec et se débarrasser de René Lévesque. Dans l'histoire politique récente du Canada, on ne trouve guère d'exemple de comportement plus déshonorable. On se demande si messieurs Bourassa et Romanow ont échangé de bonnes blagues sur la fois où René Lévesque s'est écroulé. Que monsieur Bourassa y aille des petits refrains sur l'amitié entre nos deux provinces et sur la quasi-identité de vues à quelque chose de répugnant.

Mais passons. Monsieur Bourassa est aussi quelqu'un qui connaît son histoire. Il n'allait donc pas laisser passer l'occasion de l'anniversaire de la capitulation sans condition des armées allemandes en mai 1945. Monsieur Bourassa s'y connaît en capitulation comme d'autres en toilettes. Ce n'est pas à lui qu'on va apprendre comment tirer la chasse. Il n'en fallait pas plus pour qu'il annonce à ses interlocuteurs éberlués qu'il envoyait non pas une, mais plusieurs avenues de solution sur la question du Sénat. Quant à son retour à la table des négociations, ce n'est plus qu'une question de jours, a-t-il laissé entendre. Et tout cela avant même que monsieur Romanow n'ait ouvert la bouche. Pauvre Manitoba. Au moment où monsieur Bourassa y débarqua, il avait déjà tout laissé tomber. Ils n'ont tout de même pas exigé qu'il abandonne aussi son coffre à outils. Le plombier est nu, mais la toilette fonctionne bien.

LETTRES AU DEVOIR

Une petite gare de transit

IL Y A CEUX qui, aujourd'hui, investis d'un pouvoir dont ils se sont maintes fois montrés indignes, jouent les purs et brandissent l'étendard du scandale pour nous faire oublier qu'eux-mêmes circulent dans les couloirs d'un système politique secret, opaque, clos sur lui-même et largement inaccessible à ceux qui leur ont prêté la gouverne.

Il y a ceux qui, affolés par la montée du nationalisme québécois, sont prêts aux plus basses stratégies pour casser l'Histoire et mettre à la dérive l'avenir d'un peuple fier, adulte et conscient de ses droits.

Puis il y a ceux qui devraient être là, tout à côté des Michaud pour rétablir calmement les faits dans leur juste contexte et dépouiller la nouvelle de son sensationnalisme aliénant.

Mais il y a surtout l'Histoire qui se tisse toujours à même l'étoffe d'une quotidienneté obscure, qui sera là demain témoin d'une intention droite. Dans un contexte où toutes les mesquineries semblent permises et où l'analyse à courte vue vient troubler la transparence des intentions les plus nobles, c'est à l'Histoire qu'il faut confier la tâche de mettre en lumière la loyauté de celui qui, aux côtés de M. Lévesque, a si fortement contribué à la démarque du peuple québécois vers sa maturité et sa fierté désormais acquise.

Et qui, aujourd'hui, dans ces heures troublantes, mieux que Félix, peut dire : « Une très achalandée petite gare de transit : la terre ! »

Fernande Goulet Yelle
Québec, 12 mai 1992

La solitude créatrice

N'ÉUT ÉTÉ cet accident de voiture le 3 janvier 1984, tu aurais en ce 23 mai exactement 40 ans. Intrapéide et grande Mireille ! Nous ne t'avons jamais oubliée. Et pour preuves, s'il en fallait : ce *Prix Mireille-Lancôt* et la publication de *Pomme de Pin* dès 1985 ; tant d'inédits, textes, croquis et dessins en train d'être catalogués et peut-être un jour la publication de tes plus beaux textes et dessins. L'étonnant, après ces années de présence invisible, est que nous nous souvenions encore de la générosité de ton esprit aux mille questions sur la vie, sur l'amour, le rôle essentiel de la femme, la nature, les religions, le christianisme en particulier. Mais, pour tout te dire en ce jour anniversaire, nous aimerions mieux t'entendre. Donc, je te cite à même la joyeuse et magnifique édition de *Pomme de Pin* : « Qu'est-ce que la force intérieure ? C'est l'art de la solitude, celle qui se dessine en nous à partir du jour premier de notre vie. La solitude est créatrice et engendre l'autonomie. L'être sociable est solitaire

et peut en dehors de lui aimer l'autre dans son altérité, dans sa différence, ailleurs que dans le champ de la dépendance, de la possession, celle qui tue le je... D'une lettre inédite à une amie : « C'est ça l'amitié... le respect absolu de la liberté de l'autre et la générosité de les accepter intégralement. Les amis que j'ai aimés, je les aime toujours, pour eux-mêmes, pour leur valeur, pour leurs choix ».

O Mireille la prophétesse, ce n'est pas sans émotion que nous retranscrivons aujourd'hui en 1992 ces mots prémoniteurs des années 1978 et 1981 : « Je vis la spiritualisation de mon être, un étrange détachement d'avec les autres et à la fois je sens un rapport privilégié à ceux que j'aime, une espèce d'urgence de les dire à travers mon amitié... Je ne finirai rien, je le sais. Je vais mourir jeune... Je ne vais pas vivre longtemps, mais je vais me réveiller... »

Bon anniversaire, Mireille ! De la part de tes proches, et des autres, par ton gourou.

Benoit Lacroix
Montréal, 20 mai 1992

L'État policier

L'ERREUR FONDAMENTALE de Claude Morin est inhérente à la classe politique québécoise. Elle vit dans des institutions politiques du 19^e siècle, ignorant tout de l'état policier de cette fin du 20^e siècle.

Les services de sécurité ne procèdent pas seulement par écoutes électroniques et vols de documents. C'est là de l'enfantillage. Le gros de leur travail consiste à analyser les documents et publications en libre circulation. Tout le monde parle, tout le monde

écrit, tout le monde publie.

Il est plus important de connaître le profil psychologique d'un individu que de connaître ses opinions politiques.

Un Claude Morin, tout intelligent qu'il soit, quand il rencontre deux agents de la GRC ou des services de sécurité, fait face à une intelligence collective composée de centaines d'experts qui ont tout le loisir d'étudier ses paroles, gestes, émotions, réactions biologiques. Toutes ces analyses en disent plus long que de simples paroles.

Les deux agents de la GRC/sécurité ne sont que les éléments terminaux d'une vaste machine bureaucratique. L'intelligence d'un homme seul ne fait pas le poids. À moins qu'un Claude Morin s'appuie lui aussi sur un service de sécurité efficace avant, pendant et après ses rencontres.

Tout service de sécurité sophistiqué vous dira toujours qu'il a été berné. Manière de désamorcer la riposte et de passer inaperçu.

G.M. Legault
Hull, 10 mai 1992

L'aide au Pérou

MADAME LISE BISSONNETTE, il convient que cet important véhicule d'informations qu'est LE DEVOIR sache que le Pérou et la communauté internationale ont pris connaissance avec inquiétude de déclarations d'autorités gouvernementales et de personnages publics étrangers, s'agissant de la possibilité de suspendre l'aide économique au Pérou.

De fait, d'importantes personnalités péruviennes tel l'ex-secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, l'ex-président Fernando Belaunde Terry et d'autres comme Maximo San Roman ont exprimé des préoccupations semblables, affirmant que c'est le peuple péruvien qui, dénué de ressources économiques, souffrirait le plus d'une cessation de cette aide. Dans la même ligne, on a noté des déclarations de l'Église catholique péruvienne et de partis d'opposition comme le Parti populaire chrétien et le Parti solidarité et démocratie.

Pour sa part, M. Perez de Cuellar a recommandé la prudence aux organismes chargés de la coopération, les dommages devant être subis non pas par le gouvernement mais par le peuple dans son ensemble.

Je vous saurais donc gré de publier cette lettre ou un commentaire à ce propos afin que l'opinion publique soit informée des conséquences possibles de restrictions apportées à cette aide externe que reçoit le Pérou, l'effet devant se faire sentir tant chez les enfants pauvres que dans la population en général.

Carlos Chichzola Guimet
Consul général du Pérou
Montréal, 15 mai 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS